TASK FORCE ON SASKATCHEWAN'S FUTURE IN CONFEDERATION

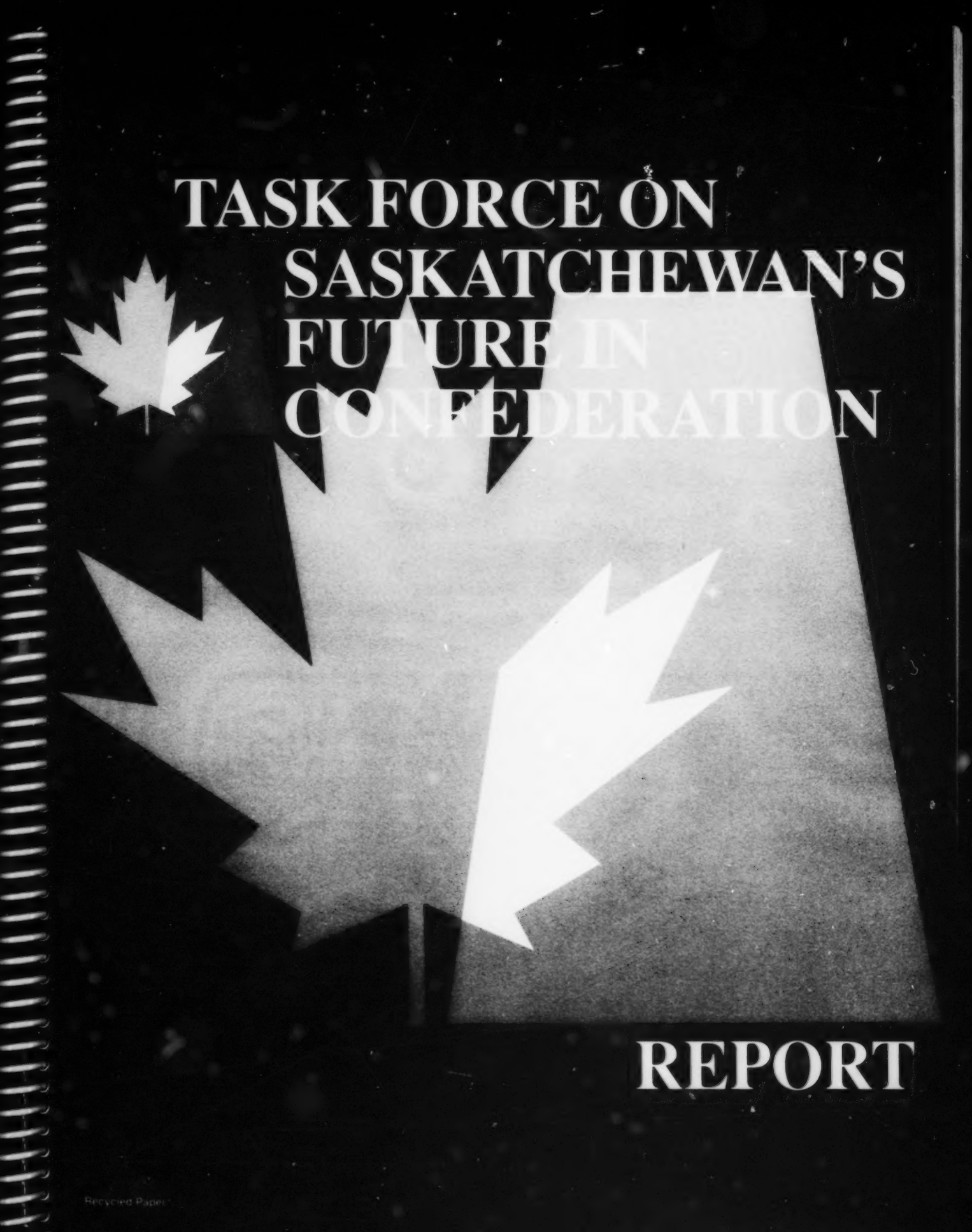

REPORT

Recycled Paper

TASK FORCE ON SASKATCHEWAN'S FUTURE IN CONFEDERATION

1871 Smith Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3B7
1-800-667-9543

February 1, 1992

The Honourable Roy J. Romanow, Q.C.
Premier of Saskatchewan
Room 226
Legislative Building
REGINA, Saskatchewan
S4S 0B3

Dear Mr. Premier:

On behalf of the Task Force on Saskatchewan's Future in Confederation, I am pleased to present this Report in fulfilment of our mandate as affirmed and revised December 17, 1991.

This report reflects the views of Saskatchewan people gathered at 21 public meetings and two public hearings to review formal submissions and briefs. Five "in-camera" hearings were also held during the writ period.

The Task Force believes this report accurately represents the views we heard. There is no public consensus on many of the important constitutional issues facing Saskatchewan and Canada. Where there appeared to be broad-based agreement, we have made note. Where there was no consensus, we put forth the various points of view that were expressed.

It is important to emphasize that there is "good will" in Saskatchewan and a desire to work together for a strong and united Canada.

Thank you for the opportunity to serve the people of Saskatchewan.

Sincerely,

Lionel Sproule
Chair

TASK FORCE ON SASKATCHEWAN'S FUTURE IN CONFEDERATION

1871 Smith Street
Regina, Saskatchewan
S4P 3B7
1-800-667-9543

February 1, 1992

The Honourable Roy J. Romanow, Q.C.
Premier of Saskatchewan
Room 226
Legislative Building
REGINA, Saskatchewan
S4S 0B3

Dear Mr. Premier:

On behalf of the Task Force on Saskatchewan's Future in Confederation, I am pleased to present this Report in fulfilment of our mandate as affirmed and revised December 17, 1991.

This report reflects the views of Saskatchewan people gathered at 21 public meetings and two public hearings to review formal submissions and briefs. Five "in-camera" hearings were also held during the writ period.

The Task Force believes this report accurately represents the views we heard. There is no public consensus on many of the important constitutional issues facing Saskatchewan and Canada. Where there appeared to be broad-based agreement, we have made note. Where there was no consensus, we put forth the various points of view that were expressed.

It is important to emphasize that there is "good will" in Saskatchewan and a desire to work together for a strong and united Canada.

Thank you for the opportunity to serve the people of Saskatchewan.

Sincerely,

Lionel Sproule
Chair

92-06114/

TABLE OF CONTENTS

OVERVIEW **1**
Phase I - The Public Meetings 1
Phase II - The Hearings 2

SHARED VALUES **3**
Introduction 3
Values Canadians Share 3
Multiculturism 4
Bilingualism 5

QUEBEC IN CONFEDERATION **7**
Introduction 7
Points of Discussion 7

FUNDAMENTAL RIGHTS AND FREEDOMS **9**
Introduction 9
Charter of Rights and Freedoms 10
Additional Rights 10
Notwithstanding Clause 11

ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS **12**
Introduction 12
General Comments 12
Self-Government 13
Metis Issues 14
Land Claims 15

FEDERAL AND PROVINCIAL RESPONSIBILITIES **16**
Introduction 16
Federal Responsibilities 16
Provincial Responsibilities 17
Taxation and Spending Powers 17

FEDERAL AND PROVINCIAL INSTITUTIONS **18**
Introduction 18
The Monarchy 19
Parliamentary System 19
The House of Commons 19
The Senate 20
Provincial Representation in Federal Institutions 21

AMENDING THE CONSTITUTION **22**
Introduction 22
Amending Formula 22
Public Involvement 23

CONCLUSION **24**

REFLECTIONS **25**
The Process 25
Impact of Participation 25
Public Knowledge of the Issues 26

ACKNOWLEDGEMENT **27**

APPENDICES
Schedule: Phase I and Phase II
Written Briefs Submitted at Hearings
Written Briefs Received but Not Presented at Hearings

OVERVIEW

> ***"Thank you for the opportunity to participate in a process that has been denied to Canadians for one hundred and twenty-four years."***
>
> ***(Regina Public Meeting - September 12, 1991)***

On August 23, 1991, the Government of Saskatchewan named a group of six individuals to undertake public meetings and hearings with the people of the province.

The mandate of the Task Force on Saskatchewan's Future in Confederation was:

- To hear the views and opinions of a broad spectrum of Saskatchewan residents;
- To evaluate the fundamental choices for Saskatchewan on how we can change our institutions and our political systems;
- To examine the alternatives available to Saskatchewan in the event of fundamental changes to our Constitution; and
- To explore Constitutional issues of particular concern to Saskatchewan and its residents including Senate Reform, bilingualism, multiculturalism and the rights of Aboriginal people.

The mandate of the Task Force was reaffirmed and revised December 17, 1991.

• PHASE I - THE PUBLIC MEETINGS

We held public meetings in 19 communities and 2 Prince Albert high schools from September 3 - 19, 1991. The meetings were attended by 826 people who expressed their views on a wide range of topics related to the Constitution.

Public meetings began with introductory comments by a member of the Task Force. A video, prepared from a Saskatchewan perspective, provided background on the Constitution and some of the issues being discussed in the current debate.

Following the video, participants broke into discussion groups of 10-12 people. Discussions centred on questions contained in the Task Force pamphlet, which was sent to each household in the province. Each group selected a member to record their discussions, ideas and comments. At the end of the session, each group presented their discussions to all participants.

Each member of the Task Force acted as a facilitator for group discussions. An official from either Saskatchewan Justice or Intergovernmental Affairs was also present at each meeting to act as a resource person and to deal with any technical questions.

The information from group discussions was recorded on flip charts and entered into a data base.

• PHASE II - THE HEARINGS

There were 30 formal briefs presented at 5 hearings which were held "in camera" due to the announcement of the provincial election. Participants were given the option to present at that time, forward briefs without formal presentation, or await further public hearings following the election. Subsequently, two public hearings were held in January, 1992 in Saskatoon and Regina.

In addition, 39 written briefs were submitted to the Task Force office. The briefs represented a cross-section of groups and individuals. Task Force members were also presented with the Constitutional position of The Metis Society of Saskatchewan at their General Assembly.

It is important to recognize that this Report represents the views of Saskatchewan people expressed during the public meetings, "in-camera" sessions and formal hearings, and in written briefs. Quantitative assessment of the responses is indicated through such terms as "many", "some" and "few". This Report does not contain our recommendations or opinions on what we heard.

SHARED VALUES

"Politicians, bureaucrats and media should listen to common Canadians and translate that voice into a vision of our nation." (Saskatoon)

"Treating people equally and fairly are fundamental values that we share as Canadians." (Saskatoon)

INTRODUCTION

Canada's Constitution provides the framework for much of our economic, social and political life. It governs some of the basic rights and freedoms of Canadians. As well, it establishes our principal institutions such as the federal Parliament and provincial legislatures, and the relationships between individuals, communities, and governments.

There are few sections of our Constitution, however, which identify the values we share as Canadians. In redesigning our Constitution, we have an opportunity to define these values.

This section of our Report deals with the public's response to the concept of what it means to be a Canadian and by what basic values we should be governed.

In seeking the views of Saskatchewan people, we specifically asked for comments on:

- What values do Canadians share?
- What does being a citizen of Canada mean to you?
- Do we think of ourselves as a multicultural society?
- Should we make greater efforts to develop a common Canadian identity?
- Should governments promote bilingualism?
- How are the rights of minorities best preserved?

• VALUES CANADIANS SHARE

At every meeting people told us how proud they were to be Canadians. They wanted Canada to remain as one country - to stay together from sea to sea and maintain those values which identify us as Canadians. At the same time, many found it difficult to verbalize a set of values. Some explained this difficulty by saying, "Being a Canadian is more a feeling".

Our freedom as Canadians was frequently stated as one of our most precious assets. This freedom was described in various ways: the freedom to think, act and speak as individuals; the freedom of movement within our country; the freedom to teach our children our own beliefs, language and culture; the freedom to learn what we wish to learn; and the freedom to choose the style of life one wants.

When asked to identify what values make us Canadian, the following were most frequently stated:

- We respect each other as fellow human beings;

- We are tolerant, fair, respect differences and believe that our strength is found in our diversity;

- We are patient and seek to find solutions by peaceful means;

- We are a caring and compassionate society with a willingness to share; and

- We respect honesty and integrity.

At many meetings people stressed that our national health care and education systems are basic to our way of life. Our commitment to these systems was perceived as giving our citizens an enviable standard of living among nations in the world.

At the same time, many people spoke with concern about an increasing loss of patriotism and the failure of people to accept the responsibilities which should accompany the privilege of citizenship.

Some spoke movingly of the impact of Canadian geography on our values. They felt it is reflected in our sense of openness, our ability to address divergent and contrasting needs, to accept change, and to handle adversity. Our environment inspires development of creative solutions to address our diverse challenges.

The opportunity to live in a democracy and our international reputation were also mentioned as values we share.

Most people noted that the people of Canada should identify and think of themselves as Canadians first and not as hyphenated Canadians. Some expressed displeasure with government forms that request ethnic heritage as opposed to simply identifying oneself as Canadian.

We heard frequently, from young and old alike, that the education system needs to teach more Canadian history in our schools. Part of appreciating our national heritage and celebrating our differences and similarities, lies in a knowledge and understanding of the rich history of Canada.

We were reminded that, just as it is necessary to preserve and protect our natural heritage, so it is equally important to preserve and safeguard those things which identify our social and cultural heritage. This, they said, is what binds us together as a people.

• MULTICULTURALISM

"...We are evolving our culture... it should be a combination of the best of everything." (Saskatoon)

It was acknowledged that Canada's growing cultural diversity is a fundamental characteristic. Canada was viewed as a mosaic of cultures in which much of our strength comes from that diversity. Some favoured the Canadian commitment to preserve and protect the heritage of all citizens in contrast with the United States "melting pot". A significant point was made on behalf of the multicultural community that Canadians should strive for a society that captures the best of its many heritages cemented together by common values.

While we heard Saskatchewan people say that Canadians place great value on cultural diversity, there was significant difference of opinion and a lack of understanding about the concept of multiculturalism. For

many, multiculturalism was perceived to be giving prominence and emphasis to cultures other than English, French and Aboriginal peoples.

Most participants expressed the view that, over the past twenty years, the emphasis on multiculturalism has been divisive, highlighting our differences rather than strengthening our common identity.

There appears to be an emerging consensus that certain multicultural activities, such as festivals, should be self-supporting. From this perspective, culture and language promotion should be voluntary, and based upon individual initiative and community support.

A minority favoured government funding of multicultural activities and were particularly supportive of the efforts of the federal government in providing these funds through the office of the Secretary of State. Others were concerned that such funding policies encouraged Canadians to continue the battles of their countries of origin instead of contributing fully to Canadian society.

Some expressed the view that more government funding be directed toward eliminating racial and cultural discrimination, making it possible for all Canadians to be full participants in our society and our economy.

- **BILINGUALISM**

The views expressed on the topic of bilingualism were strongly held and, often times, at opposite ends of the spectrum. This topic generated the most heated debate and the greatest polarization of views. It is worth noting that a number of the briefs received also dealt with the issue of bilingualism and, as was the case during the public meetings, there was not a consensus view with respect to language issues.

There was significant opinion opposed to the government promotion of official bilingualism. This opposition was based on the belief that this promotion was both excessive, expensive, and that bilingualism was being "forced down our throats". We frequently heard the view that official bilingualism tends to divide us as a nation.

Those who supported bilingualism viewed official bilingualism as a Canadian cornerstone and stated that it was the duty of the Federal Government to promote the status of the French language outside the province of Quebec.

The Fransaskois saw bilingualism as being founded on the principle of the equal status of French and English in Canada. This gives Saskatchewan's Francophones the means to preserve their distinctive character. This equality, they felt, implies protection against discriminatory measures and ensures that individuals are treated equally, without any distinction based on language.

Francophone spokespersons pointed out that official languages legislation is not an obstacle to Canadian unity. Instead, the legislation reinforces the ties between Francophone and Anglophone communities. They expressed the view that in order to ensure that Francophone communities flourish and develop, the federal government must retain all necessary instruments including the power to legislate, to spend, and to set standards in matters affecting these communities.

In discussing government services in French, we heard three views: that such services were not necessary; that the choice of language for service provision should be available where numbers warrant; and that services in French should be available regardless.

There was more willingness to accept official federal bilingualism than there was to accept bilingualism at the provincial level. However, many people rejected official bilingualism at any level. A number of individuals raised the issue of federal government hiring practices. The perception was that bilingual candidates or Francophone candidates receive hiring preference over unilingual Anglophones.

Other commonly held views included:

- Each province should have the right and freedom to choose its language policy;
- All Saskatchewan children should have the opportunity to learn French as a second language in school;
- People should learn the language that is required to function in society;
- One official language should be established as well as the opportunity to have working languages in localities where English is not the prominent language;
- Information on the costs of official bilingualism is incomplete;
- Languages other than French and English are also important;
- Federal Government has a role in promoting official minority languages where there is a stated need for it;
- English should be promoted in Quebec;
- Since Canada is a trading nation, the more languages we know and feel comfortable with, the better off we are; and
- English will likely remain the working language of business throughout the world.

QUEBEC IN CONFEDERATION

"There has been much fuss about Quebec's demand to be allowed to develop itself as...a distinct society...It always has been distinct within Canada." (Saskatoon)

INTRODUCTION

Quebec's place in Confederation is a major element of the current Constitutional debate. In the aftermath of the failure of the Meech Lake Accord, Quebec has made certain demands as a condition for remaining in Confederation. These demands go beyond those contained in the Meech Lake Accord, and include: the meaningful recognition of Quebec as a distinct society; a major overhaul to the existing division of powers which will permit the economic, cultural, political, and linguistic development of Quebec; that Quebec's uniqueness be reflected in the composition of Canada's central institutions; a stronger economic union, arrived at by negotiations between the provincial and federal governments; the complete withdrawal of the federal spending power in areas of exclusive provincial jurisdiction; and a Quebec veto over Constitutional change.

Although the issue of Quebec and its unique interests was not specified in the Task Force pamphlet, among the questions participants considered were:

- Do we feel that Quebec should remain a part of Canada?
- Are we prepared to make certain concessions to ensure the full participation of Quebec in Confederation?

• POINTS OF DISCUSSION

The majority of participants indicated that they wished to see Quebec remain part of Canada. Many felt that no special arrangements or preferred treatment should be given to Quebec in order to accomplish this. Others were of the view that compromise should be made, but that these compromises had a limit. A small number supported granting Quebec distinct society status with the ability to preserve and develop its distinctiveness within Canada.

Some felt that the "uniqueness" of Quebec should be recognized in the Constitution by giving it sufficient powers to protect its language and culture. These people also were of the view that if any special powers were to be given to Quebec, they should be limited to these and not be extended any further into economic and social areas.

There was considerable discussion surrounding the concept of Quebec as a "distinct society". Many participants acknowledged that Quebec was different, but objected to the idea that Quebec was distinct. Distinct was viewed by many participants as meaning "better" or as a means for Quebec to gain special powers that other provinces would not have. This was not acceptable to them.

The view was expressed by many that all Canadians should be treated the same. A significant number also suggested that, if Quebec can be considered as being a distinct society, then Aboriginal peoples should be recognized as "distinct societies".

Several groups also discussed what might happen if Quebec left Canada. Some commented that the boundaries of a sovereign Quebec would be the subject of debate. This point was made in reference to the Aboriginal people of Northern Quebec. Others indicated that if Quebec were to separate, it would have to take its share of the national debt, and would have to compensate Canada for Canadian assets in a sovereign Quebec.

Some said that Canada should maintain an economic relationship with an independent Quebec only on the condition that it would be beneficial for Canada to do so.

Some concluded that ultimately, the people of Quebec will have to decide whether or not they wish to remain a part of Canada. It was drawn to our attention that there was no provision in the Constitution to enable a province to secede. A few participants suggested that there should be a provision in the Constitution which states that any province leaving Confederation requires the consent of all of the other provinces.

When we met with high school students, they expressed the view that French and English Canadians do not understand each other. This view was shared by many participants. Some suggested that this lack of understanding could be resolved through the teaching of more Canadian history to both students and adults, and through exchange programs.

FUNDAMENTAL RIGHTS AND FREEDOMS

"Nobody has equal rights and freedoms unless everyone does." (Regina)

"Emphasis should be put on the smallest minority, the individual." (Swift Current)

INTRODUCTION

The Charter became part of the Canadian Constitution in 1982 when the Constitution Act was patriated to Canada from Great Britain. The Charter stated a number of fundamental rights and freedoms to be enjoyed by all. Modelled on the Canadian Bill of Rights, a federal Act of Parliament passed in 1960 and the Constitutions of other democracies, the new Charter gave Constitutional recognition to these fundamental rights and freedoms.

The Canadian Charter of Rights and Freedoms affirms that everyone has certain "fundamental freedoms" including: freedom of conscience and religion; freedom of thought, belief, opinion and expression; freedom of peaceful assembly; and freedom of association. It also recognizes certain "fundamental rights" including: democratic rights; mobility rights; legal rights; official language rights; minority language education rights; and equality rights.

These fundamental freedoms and fundamental rights are not absolute. All are subject to reasonable limits that can be "demonstrably justified in a free and democratic society". There is also one other important qualification on these rights and freedoms - the "Notwithstanding Clause". This Clause allows the federal Parliament or a provincial legislature to exempt a law from the need to comply with these rights and freedoms. Only democratic rights, mobility rights, official language rights, and minority language education rights cannot be overridden in this manner.

At the Phase I public hearings, the following questions were discussed:

- Has the Charter been effective in dealing with the rights of Canadians?
- Does the Charter need to be strengthened by guaranteeing additional rights?
- Does the Charter strike the right balance between individual and minority rights, and community needs?
- Should the "Notwithstanding Clause" be abolished or amended?
- Should citizens have a Constitutional right to receive social and economic services from governments?

This section of our Report addresses issued raised by the Charter of Rights and Freedoms and the "Notwithstanding Clause".

• CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS

A majority of participants expressed concern that the protection of individual rights has gone too far. This was often linked to the criminal justice system where offenders' rights were believed to be protected more effectively than those of the victim. Some individuals were also of the view that the Charter protects only the "guilty".

Some people made the point that the Charter, in practice, does not protect all people equally because many cannot afford the cost of a court challenge. Indeed, there is a belief amongst certain groups that the legal process discriminates against the economically and socially disadvantaged.

Many participants questioned who should have the final say in interpreting rights - Parliament or the courts. Some suggested that the Charter has led the courts to become too involved in making political decisions.

People who had this view, often expressed three common concerns:

- The Charter protects minority rights at the expense of the values of the majority;
- Minority group rights override individual rights; and
- The Constitution should include individual responsibilities as well as individual rights.

Considerable discussion centred on the RCMP dress code issue, and how religious practices can change long-standing Canadian traditions.

Some participants believed that the Charter has been effective in protecting the rights of Canadians. Those who expressed this viewpoint noted that a strong Charter is a preferable way of ensuring our rights and freedoms rather than entrusting our rights to politicians.

The Fransaskois demanded that educational rights contained in the Charter be respected by governments, a position supported by some Anglophones. They expected the provincial government to take immediate action on court rulings that provide for Fransaskois school governance.

• ADDITIONAL RIGHTS

A wide range of topics were suggested as possibilities for inclusion in the Charter. A number of people expressed the view that social and economic rights be included. Those who favoured this particularly identified education and health care as inalienable Canadian rights. Some went further and suggested the creation of a Social Charter to effectively protect the quality of life for all Canadians - especially women, children and persons with disabilities.

The desire to include social and economic rights was tempered by concern over questions of standards, their cost, and who will pay. Some expressed the fear that "have" provinces would be able to afford a superior level of health care and education compared to "have not" provinces. They believed that any national standards set through a Social Charter should receive appropriate federal funding. Further, many held the view that rights to social and economic services should be balanced between individual need and the community's ability to pay.

A few participants supported the entrenchment of some form of property rights to protect against unfair expropriation. Several concerns were expressed over a broad interpretation of property rights that could threaten such things as: environmental protection, the conservation of heritage property, and civic planning.

- **NOTWITHSTANDING CLAUSE**

Views on the "Notwithstanding Clause" varied widely.

There was a significant opinion that the "Notwithstanding Clause" should be abolished since it could be used to nullify Charter provisions. The specific example of the Quebec sign law situation provoked considerable discussion.

Some thought that the "Notwithstanding Clause" should be retained in order to enable Parliament and provincial legislatures to override the courts. Others suggested there should be restrictions on its use to prevent governments from taking away fundamental rights.

ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS

"Honour the treaties and land claims. Find some common ground and settle it." (Weyburn)

"Build an agenda that settles land claims, self-determination and self-government with fairness, justice and generosity." (Regina)

"Metis people should be treated fairly." (Melfort)

INTRODUCTION

Aboriginal people are the first inhabitants of Canada, and because of that fact, they have been recognized as possessing special rights. In many parts of Canada, including all of Saskatchewan, Indian people entered into Treaties with the Crown. The Metis are a unique people indigenous to the prairies. Our Constitution recognizes and affirms existing Aboriginal and Treaty Rights. It defines Aboriginal people to include the Indian, Metis, and Inuit people of Canada.

In Phase I of our public meetings, we asked people to consider the following questions:

- Does the Constitution provide proper protection for Aboriginal and Treaty Rights?
- What does Aboriginal self-government mean?
- How should self-government be financed?
- Should Aboriginal self-government be recognized and entrenched in the Constitution?
- Should the federal government assume responsibility for all Aboriginal people, including the Metis?
- What are your views on the settlement of land claims?
- What process should be used to settle outstanding land issues?
- Should the Constitution guarantee lands for all Aboriginal people, including the Metis?

• GENERAL COMMENTS

There was a strong willingness and support to resolve land claims and Treaty Rights, and to involve the Indian, Inuit and Metis people in the definition of a Canadian vision and future. Aboriginal participants saw the settlement of Aboriginal rights, recognition of land claims and Treaty Rights as fundamental.

We repeatedly heard that Aboriginal issues and concerns must be resolved. One dominant theme arose - land claims have to be settled as soon as possible. It is simply a matter of justice. Saskatchewan people expressed a sincere desire to support federal and provincial governments in immediately resolving outstanding land claims and Treaty Rights.

A few participants commented that "first peoples" rights should be addressed first in future Constitutional discussions. Some observed that the Charter does not provide adequate protection for Aboriginal and Treaty Rights.

Some suggested that school curriculae should have a greater emphasis on, and a more accurate interpretation of, Aboriginal history. They also recommended that educational institutions should teach all people about the values, culture and history of the Indian and Metis people together with information about land claims and Treaty Rights.

In northern communities, the most frequently heard concern was the effect of the 1985 amendment to the Indian Act, commonly known as Bill C-31. Their view was that Bill C-31 did not go far enough since it did not guarantee additional land for people who, by virtue of this Bill, became eligible to be reinstated as Indians. Further, Bill C-31 excludes many of the second generation people from the benefits of Indian status.

The view was expressed that all groups affected, including Aboriginal women, should be involved in resolving the rights of "Bill C-31 people" and the Metis.

It was evident that the non-Aboriginal community often looked at Aboriginal people as a uniform group. However, the legal system treats each group quite differently. We heard comments to the effect that all Aboriginals "don't pay taxes" or "all have a right to education". In fact, these are complex problems and differential treatment is a major issue, especially for the Metis and non-status Indians.

- **SELF-GOVERNMENT**

  "Self government should be given to Aboriginal peoples but they should still be accountable to the Constitution." (Lloydminster)

Perhaps the most difficult issue to deal with was the definition of self-government. Many differing views were expressed by Aboriginal and non-Aboriginal participants alike on this question. Because of the lack of definition, there was considerable frustration attached to discussions of this issue. Some felt that it would be difficult to entrench a concept that was not defined.

Most people expressed support of self-government if it would facilitate the social and economic independence of Aboriginal people. A significant number expressed the view that Aboriginal self-government would have to be financed by Aboriginal people. Most Aboriginal participants suggested that self-government should be financed through natural resource revenue sharing. Many suggested that Indian and Northern Affairs Canada should be abolished and the savings go to assist funding Aboriginal self-government.

Many non-Aboriginal people agreed that some form of self-government was necessary, and that Aboriginal peoples had rights that must be dealt with in a final and reasonable manner. Considerable discussion revolved around what form self-government should take.

Some encouraged the federal and provincial governments to enter into a process of self-government negotiations with Aboriginal people on such areas as justice, education, social services, employment and training, and health care.

For some, the example of the Navajo tribe in the United States was a workable model of self-government. For others, a municipal style of government with provisions for a justice, education and health care systems would be more appropriate. Some questioned how self-government could be implemented in urban centres or where no land base presently exists.

A common theme during the discussions of Aboriginal self-government was that these "new" governments must be established within the framework of the Canadian Constitution.

• METIS ISSUES

"Metis are caught in between groups - tossed from government to government." (Cumberland House)

The views of non-Aboriginal people relating to Metis issues were often clouded because there was no common understanding of the definition of "Metis", nor was there a wide-spread understanding of their history among many participants. As well, there was uncertainty as to what obligations exist, and the cost of addressing these obligations.

The prime concern identified by most Metis is that, while they are recognized as an Aboriginal people in Section 35 of the Constitution, they do not enjoy the same rights as other Aboriginal peoples including a recognized entitlement to land, special educational opportunities, and the guaranteed right to pursue traditional endeavours such as hunting and fishing. Most Metis people were also of the view that they should be a federal responsibility, as other Aboriginal peoples are. Others thought that the provincial government should take the lead in initiating discussions with Metis people.

A large majority of Metis people expressed the desire to have self-government.

Some Metis suggested that the justice system should be restructured to meet the needs of their people. A number of non-Aboriginal participants stated, however, that Metis should not receive different treatment.

The Task Force participated in the Metis Society of Saskatchewan's General Assembly. Among the points raised were:

- Recognition of the Metis right to land and resources;
- Recognition of the inherent right of Metis self-government, both on and off a land base;
- Metis nation's right to determine its own membership;
- Clarification that the Metis fall within federal jurisdiction and that the federal government will exercise its fiduciary responsibility for all Aboriginal peoples, including Metis;
- Recognition of the Metis right to hunt,trap, fish and gather, with corresponding power to regulate those rights;
- Rights of the Metis be clearly guaranteed and enjoyed equally by Metis women and children; and
- Rights of the Metis to participate fully in the institutions of the other two levels of government so as not to be isolated and marginalized, without impairing the right of self-government.

- **LAND CLAIMS**

"Steps must be taken to make Aboriginal people self-sufficient. The settlement of land claims should facilitate this process." (Saskatoon)

The most common view expressed on the issue of outstanding Indian land claims was that a settlement was long overdue, and that a final settlement should be achieved as quickly as possible.

Some suggested that there ought to be a renewal procedure or process to modernize the Treaties.

Many non-Aboriginals suggested that once the land claims and other Treaty Rights were resolved, Aboriginal people should receive no other special benefits or status, and that they should be subject to the taxes paid by other Canadian citizens.

FEDERAL AND PROVINCIAL RESPONSIBILITIES

"We will kill our country by giving too much power to the provinces." (Gravelbourg)

INTRODUCTION

Canada is a federal country. This means that governmental powers are shared between a central government and the provinces through a "division of powers" set out in the Constitution. This "division of powers" is defined primarily in the Constitution Act, 1867.

The federal Parliament and government has been entrusted with powers that were thought to be necessary for the preservation of national interests, while the provincial legislatures and governments were to deal with matters that were originally believed to be of greater local or regional concern.

In recent years, the federal "spending power" has been developed, although this power is not expressly mentioned in the Constitution. It involves spending by the federal government, either directly or through shared-cost arrangements, in areas of exclusive provincial jurisdiction such as health care, education and social services. In return for this financial assistance, the federal government often insists upon the right to set program standards.

At the Phase I public hearings, the following questions were discussed:

- What powers and responsibilities should the federal government have?
- What powers and responsibilities should the provincial governments have?
- Should all provinces have the same powers?
- Should the federal government spend money in areas of exclusive provincial responsibility?
- Should the federal government set national standards in those areas?
- Should the taxation powers of the provinces be expanded?
- Should the federal government do more to redistribute wealth between "have" and "have-not" provinces?
- Are there responsibilities which both levels of government should share?

• FEDERAL RESPONSIBILITIES

The majority of participants expressed the view that they need and want a strong central government to keep Canada together. They saw a central government authority as essential if we are to maintain our shared values and ensure a strong national economy. A strong central government will allow us to compete successfully in the global economy and facilitate interprovincial trade.

For many, the current distribution of powers has contributed to a united Canada. They feared that the transfer of powers to the provinces could divide the country.

Many thought a strong central government was thought to be necessary to maintain the basic rights and freedoms for all. Consistent with this view, it was felt that a change to the Canadian Constitution should not provide any significant new powers to the provinces.

Some said that heath care, education, social services and labour force training should be federal responsibilities in order to ensure national standards, and that federal powers in the area of the environment should be strengthened.

It was frequently emphasized that the federal government must exercise its responsibility for all Aboriginal people.

However, throughout the discussions, it became clear that many people were less concerned about which level of government has which power, than they were about how effectively those powers are used to meet the needs of people. They also talked about the need to avoid duplication of services.

- **PROVINCIAL RESPONSIBILITIES**

A substantial majority of participants believed that all provinces are equal and should have the same legislative powers. These people believe that no single province should have special powers.

Many believed that the Federal Government should not be involved in areas of exclusive provincial jurisdiction except to set standards and provide funding. For example, education should remain a provincial responsibility to ensure that the particular circumstances of each province can be reflected.

There was a general sense that matters of a local/regional nature should be provincial responsibilities.

- **TAXATION AND SPENDING POWERS**

People acknowledged that they do not understand the tax system. They strongly believed, however, that they are paying too many taxes and too much tax overall. They felt that taxation levels and methods need public scrutiny to guarantee more accountability and to ensure fairness.

Almost without exception, people agreed that federal taxes must be used to provide an equitable distribution of resources in order to maintain a minimum level of services for "have" and "have not" provinces.

Many believed the Federal Government needs to maintain its spending powers in order to guarantee minimum national standards in health care, education and social services.

FEDERAL AND PROVINCIAL INSTITUTIONS

"Canada's Parliamentary system....is bogged down in procedural wrangle, vitriolic debate, personal insult and self-aggrandizement." (Regina)

INTRODUCTION

An essential function of a Constitution is to establish the basic institutions of government. Canada's Constitution establishes a federal Parliament consisting of the House of Commons, the Senate, and the Crown. In each province, there is also a democratically elected legislature with the power to pass laws within areas of provincial jurisdiction.

Canada is a Constitutional Monarchy with a Parliamentary system. In theory, all power is exercised by our Governor General and provincial lieutenant governors who are representatives of the Queen. However, the Governor General and lieutenant governors are required to act only upon the advice of their federal and provincial cabinets.

The *House of Commons* is a body which is elected on the basis of universal adult suffrage. Representation in the House of Commons is based on population, and apportioned by provinces and territories.

The role of protecting and representing regional interests was reflected in the structure of the Senate. Its membership was equally drawn from the three original regions of Canada, namely Ontario, Quebec, and the Maritime Provinces. The West later became a fourth region. Each region had an equal number of seats, regardless of the size of its population. Additional Senators have subsequently been added for Newfoundland and the two northern territories.

Although the Supreme Court of Canada was not established by Canada's original Constitution, it has since been granted Constitutional recognition through provisions of the Constitution Act, 1982. Other central institutions, such as the Bank of Canada, may not be referred to in the Constitution, but do have an important influence on federal-provincial relations.

At the Phase I public hearings, the following questions were discussed:

- Should the monarchy be retained?
- Does the Parliamentary system meet Canada's needs?
- Does Canada need a Senate?
- What functions should the Senate serve?
- Should Senators be elected?
- Should each province have the same number of Senators?
- Should a certain number of seats in the House of Commons be set aside for Aboriginal people or other minorities?
- Should provinces have guaranteed representation in federal institutions such as the Supreme Court, the Bank of Canada, the National Energy Board, the Canadian Transport Commission, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, and the Canadian Broadcasting Corporation?
- Should the federal government have guaranteed representation in provincial institutions?

- **THE MONARCHY**

"The Monarchy binds the country and British Commonwealth together and is a safety valve for the people." (Lloydminster).

"The Queen and Governor General act as protectors of Aboriginal rights." (Buffalo Narrows)

While there was not a unanimous position stated at meetings and in briefs, there was strong support for the view that Canada should retain the Monarchy, if for no other reason than to retain its historical and unifying role.

Some Aboriginal participants were particularly in favour of retention as they see the Monarchy as a protector of their rights.

Those who favoured dropping our ties with the Monarchy frequently cited the cost. Another concern was that the Monarchy detracted from the development of a uniquely Canadian identity.

- **PARLIAMENTARY SYSTEM**

"Politicians lose contact with their constituents." (Prince Albert)

"If we cannot restore our own honour and respect for law-making and for government, we shall lose honour and respect as a nation." (Regina)

There was a significant level of discontent with the operation of our Parliamentary system and the behaviour of parliamentarians. While structural and operational changes were frequently proposed, people generally respected and valued our system of Parliamentary democracy.

People expected political leaders to be more responsive to the needs of the electorate and to the best interests of their province and country. They wanted changes to the structure and procedures of government to ensure that this occurs.

- **THE HOUSE OF COMMONS**

Commonly expressed views about the House of Commons were:

- The party system is too rigid. There should be more free votes and fewer "government defeating" votes;

- The party system is too adversarial in nature. Government becomes bogged down by procedural wrangling, much of it is solely for political purposes;

- There should be designated, pre-set election dates, both federally and provincially;

- We require fewer Members of Parliament. We are over-governed, both in number of politicians and in the size of government;

- Accountability and honesty of members of Parliament was a common cause for concern; and

- There should be some method whereby members could be recalled.

Some participants noted that there is a need to ensure more equitable representation of groups now under represented in Parliament and legislatures.

There was limited support for the allocation of a specific number of seats to groups currently under-represented in our Parliamentary system. We frequently heard that women, Aboriginal people, Francophones outside Quebec, and other cultural groups must have a greater and more meaningful involvement in the Parliamentary process.

• THE SENATE

"We should have a Senate that is elected, has real powers and a real role in Government." (Regina)

A major area of concern for Saskatchewan residents revolves around the Senate, including its role and structure, the method of selection of Senators, and the number of Senators required.

While some favoured abolishing the Senate, most did not. There was support for the continuance of a Senate as part of the Parliamentary structure but, a strong sentiment for reform. It was stated that the Senate has lost its original function to protect the interests of Canada's regions and that its role needs to be reaffirmed.

Some of the same concerns expressed regarding elected representatives were noted with respect to Senators.

Suggestions for change included strong support for a Triple E Senate (elected, equal and effective) to better represent regional interests and offset the power of central Canada. Others argued that if the Triple E Senate was to be accepted, the distribution of seats in the House of Commons must be based more closely on representation by population than is currently the case.

Others simply discussed the concept of replacing an appointed Senate with an elected one. It was suggested frequently, that Senators should represent their region's interests rather than the views of their party.

It was suggested that Senators not be elected at the same time as members of the House of Commons. Staggered timing of elections could help ensure a variety of representatives in both Houses.

With respect to the powers a reformed Senate would exercise, some recommended that the Senate retain the powers it currently has.

- **PROVINCIAL REPRESENTATION IN FEDERAL INSTITUTIONS**

Many expressed the view that because our Federal institutions and boards have such a significant influence on our life as Canadians, a mechanism is required for the provinces to influence appointments to them. Representation on these boards should better reflect provincial-regional interests. Included are the Supreme Court of Canada, the Bank of Canada, and various administrative boards such as the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, the National Energy Board, the Canadian Transport Commission, and the Canadian Broadcasting Corporation.

AMENDING THE CONSTITUTION

"(What is needed is) A simplified amending process for the Constitution which will permit those Constitutional changes, acceptable to the majority of Canadians." (Regina)

INTRODUCTION

The demand for Constitutional reform has prompted some to question the way we amend our Constitution. A major issue is the need for meaningful public involvement in the process.

At the Phase I public hearings, the following questions were discussed:

- Should all provinces have an equal voice in amending the Constitution?
- Should all provinces have a veto over Constitutional change?
- Should some provinces have vetoes over change in certain areas to protect special concerns such as language and culture?
- Should Aboriginal people have a veto over certain Constitutional changes?
- Should there be mandatory public hearings before any amendments to the Constitution are made?
- Should referendums or constituent assemblies be used to amend the Constitution?

• AMENDING FORMULA

Participants expressed the view that Constitutional amendment is no longer the government's business exclusively.

We heard that the amending formula must balance a number of competing interests. Two areas of concern emerged: the need for public involvement in the process; and the difficulty of understanding the Constitution and its amending formula.

There was agreement that the amending formula needed to be both workable and understandable. Some people reminded us that the Constitution must be constantly reviewed to ensure that it meets current needs.

Most people expressed the view that all provinces should have an equal voice in the amending process and that no province should have a veto.

Some proposed that the amending formula remain unchanged. One exception identified was that fundamental rights be amended only by unanimous consent. Others argued that the unanimity requirement should be dropped altogether, and that all Constitutional amendments should be subject to the ordinary rule which requires that consent of Parliament and the legislatures of two-thirds of the provinces containing 50% of the Canadian population.

- **PUBLIC INVOLVEMENT**

A majority thought there should be mandatory public hearings prior to Constitutional change. Some favoured a Constituent Assembly to look at provincial or federal proposals before politicians ratify them. Certain groups asked for direct representation on provincial delegations in future Constitutional negotiations.

Opinions on plebiscites or referendums were divided. Some suggested that they should be used to approve Constitutional amendments. Opposition to the use of plebiscites or referendums was based on the following: lack of public understanding of the issues; ambiguity of questions; media influence on voters; lack of sensitivity to minority rights; and danger of decisions based on emotion rather than reason.

CONCLUSION

In presenting this Report, the Task Force members are confident it is an accurate reflection of the diversity of views expressed.

It is clear that Saskatchewan people have an overwhelming desire to keep Canada together. However, their suggestions to achieve this goal were often polarized.

The commitment of Saskatchewan people to these important issues of national unity was demonstrated through the active participation of those who gave of their time to prepare and present briefs, and to attend public meetings.

Our province has been dedicated to the development and vitality of Canada.

We can expect no less today or in the future.

REFLECTIONS

A public consultation process is a learning experience for all involved. It builds trust and contributes to mutual respect and understanding.

• THE PROCESS

The two-phased approach of round table discussions, followed by formal public hearings, allowed for maximum participation by those who wished to express their views on Constitutional reform. While formal hearings are often the only approach used to gather public input, informal meetings around a table allow each person the opportunity to speak freely.

Discussion groups selected their own chairperson and recorder, which gave them control over the process and the results. We also gained the benefit of mutual education as people exchanged divergent views and helped one another to understand. A form of consensus was reached as the group members agreed among themselves on which points to present to the larger group at the conclusion of the meeting.

A potential area of concern for participants was the collection of documentation. The use of flip charts allowed for the display of points of view. For some, there was a concern that this method did not capture comments verbatim. People were assured they had been listened to and their points would be captured in the Task Force Report.

The pamphlet distributed prior to the meetings, as well as the introductory video, provided structure and context to the discussions.

We anticipated the need for translation services and provided them. However, the concern was raised that all our materials were not immediately available in French nor did we have a Francophone member on the Task Force itself.

The election call required us to adapt the process of formal public hearings to "in-camera" sessions. This took away from the momentum that had built up around the activities of the Task Force in the early weeks of the process. As a result, public participation in the entire process was somewhat reduced.

The time frames established for the Task Force were very short. This caused some criticism from those who heard about the meetings too late to allow them to attend.

Our efforts to reach students would have been more successful if classroom teachers had sufficient time to prepare for this special event.

• IMPACT OF PARTICIPATION

We believe that through the Task Force process we reached a cross-section of Saskatchewan people.

We noted that the Fransaskois were active participants at virtually all meetings.

The invitation to attend the Metis Society of Saskatchewan's General Assembly added to our understanding of Metis issues.

In general, the media was interested and involved. In some cases media representatives participated actively in discussion groups.

• PUBLIC KNOWLEDGE OF THE ISSUES

The issues surrounding Constitutional reform are complex. Participants acknowledged this. Some were frustrated that they did not fully understand all of the issues under discussion. They appreciated the opportunity to learn from their fellow participants and the resource people.

People spoke favourably about the process of public consultation and education, and suggested that it be used to address other issues of public concern.

The Task Force acknowledges with thanks:

- The people of Saskatchewan for their participation and presentations at the public meetings and hearings.
- The many people who took the time to write or telephone to express a viewpoint.
- The families of the members for their support.

MEMBERS OF THE TASK FORCE ON SASKATCHEWAN'S FUTURE IN CONFEDERATION

Lionel Sproule, Chair	Watrous
Gail Coulson	Belle Plaine
Pat Dickson	Saskatoon
Terry Fortin	Prince Albert
Marion Gracey	Regina
Chris Lafontaine	Regina

Task Force Administrative Staff

Executive Director	Trevor Roadhouse
Constitutional Advisors	Ken Tyler and Kim Jones
Process Facilitator	Judy Benson
Project Manager	Dennis McKenzie
Administrative Officer	Herbert Zordel
Executive Secretary	Linda Mearns

For further information or additional copies, please write:

Intergovernmental Affairs Branch
Executive Council
Government of Saskatchewan
Room 33 - Legislative Building
2405 Legislative Drive
Regina, Saskatchewan
S4S 0B3

Phone: (306) 787-7855
Fax: (306) 787-7317

APPENDICES

Phase I - Task Force Public Meetings September 3 - 19, 1991		
Date	Location	Venue
Tuesday, September 3	Humboldt	Uniplex
Tuesday, September 3	Swift Current	Esquire Convention Centre
Wednesday, September 4	Estevan	Derrick Motor Inn
Wednesday, September 4	North Battleford	Tropical Inn
Thursday, September 5	Weyburn	Weyburn Inn
Thursday, September 5	Lloydminster	Civic Centre
Friday, September 6	Cumberland House	Gabriel Dumont Institute
Saturday, September 7	Buffalo Narrows	Twin Lakes School
Monday, September 9	Kindersley	Kindersley Inn
Tuesday, September 10	Prince Albert	Marlboro Inn
Tuesday, September 10	LaRonge	Churchill School
Wednesday, September 11	Saskatoon	Sheraton Cavalier
Thursday, September 12	Regina	Government House
Monday, September 16	Yorkton	Yorkton Convention Centre
Monday, September 16	Moose Jaw	Heritage Inn
Tuesday, September 17	Melville	Melville Comprehensive
Tuesday, September 17	Nipawin	Evergreen Centre
Wednesday, September 18	Melfort	Leisure Centre
Wednesday, September 18	Prince Albert	St. Mary's High School
Thursday, September 19	Gravelbourg	College Mathieu
Thursday, September 19	Prince Albert	Carlton High School
Phase II - PRESENTATION OF 'IN CAMERA' BRIEFS September 23 - 30, 1991		
Monday, September 23	Saskatoon	Sheraton Cavalier
Wednesday, September 25	Swift Current	Esquire Convention Centre
Thursday, September 26	Prince Albert	SIAST
Friday, September 27	Regina	City Hall
Monday, September 30	Estevan	Derrick Motor Inn
Phase II - PRESENTATION OF BRIEFS January 22 & 25, 1992		
Wednesday, January 22	Saskatoon	Sheraton Cavalier
Friday, January 24	Regina	Delta Inn

WRITTEN BRIEFS PRESENTED AT HEARINGS

Name	Organization
Ackerman, Don	Self
Adkin, Dennis	Self
*Barnard-Robertson, J. & Hurry, S.	Self
*Battiste, C. Arthur	Self
*Baxter, Howard	Self
Cabana, Brad	Self
*Chabot, Irene	College Mathieu, Gravelbourg
Clary, Marlyn	Self
Dutton, Vicki & McConnell, W.H.	Canadian Committee for a Triple E Senate (Saskatchewan)
Findling, Julius	Self
*Gareau, Gerald	Association Culturelle de Bellevue Inc.
Gray, Art	Royal Canadian Legion
Javed, A. Hamid	Saskatoon Multicultural Council
*Johnston, Charles	United Church of Canada (French/English Relations Task Group)
Leray, Lillian	Self
Marchildon, Nicole Pacioc Rivera	La Societe Canadienne Francaise de Prince Albert Inc.
McKenzie, Wayne	North-West Metis Council
McLeod, Chris	Self
Poegal, Henry	Self
*Rottiers, Rene	Self
Scarfe, Brian	Self
*Schenstead, Eric	Self
*Sigur-Cloutier, Francoise	La Federation provinciale des Fransaskoises
*Stewart, Grace	Self
*Stradecki, Suzanne Bugeaud	L'Association Culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan
Van Loon, Laura	Canadian Parents for French - Saskatchewan
*Vezina, Michel	Conseil de Francophones de Gravelbourg
Vezina, Pauline	Les Danseurs de la Riviere la Vieille
Wilson, Pamela	Saskatchewan Organization for Heritage Languages
*Wood, Richard	Saskatchewan History & Folklore Society Inc.

* appeared at both "in-camera" and public hearings

WRITTEN BRIEFS RECEIVED BY JANUARY 24, 1992 BUT NOT PRESENTED AT HEARINGS

Name	Organization
Anderson, M.	Self
Ballantyne, Tom	Saskatchewan Forestry Association
Boots, Rosalie & Ben	Self
Bothwell, George R.	Self
Braidek, Dan	Self
Burrows, R.D.	Self
Catikkas, Verena	Self
Eberl, John	Rural Municipality of Antler
Fast, Ray G.	Saskatoon Board of Education
Feser, A. Jenning	Self
Franks, Eunice	Self
Fyfe, William & Alice	Self
Gardiner, H.G.	Self
Hanowski, Jack	Self
Harder, Maria J.D.	Self
Hildebrand, R.T.	Self
Katrusiak, Georgie	Self
Kemp, Kathyrn	Self
Knapp, Rudolph	Self
Knelsen, J.R.	Self
Kowalchuk, Olga	Self
Matheis, Allan	Association for Community Living
McKay, Winston	Self
LeRoux, John	Self
Longbottom, Suzanne	Self
Newton, Robbie W.	Self
Oliver, J.W.	Self
Owens, Sandra	Self
Pylatiuk, Lynell	Tiger Lily School Division
Redford, E.J.R.	Self
Richardson, George	Self
Saskatchewan Arts Board	Self
Saskatchewan Senior Citizens Provincial Council	Self
Savage, Candace	Self
Shiplett, George R.	Self
Sieger, C. Steven	Self
Slotwinski, Jozef	Self
Vogt, A.W.	Self
Wilson, Franke	Self

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA SASKATCHEWAN AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

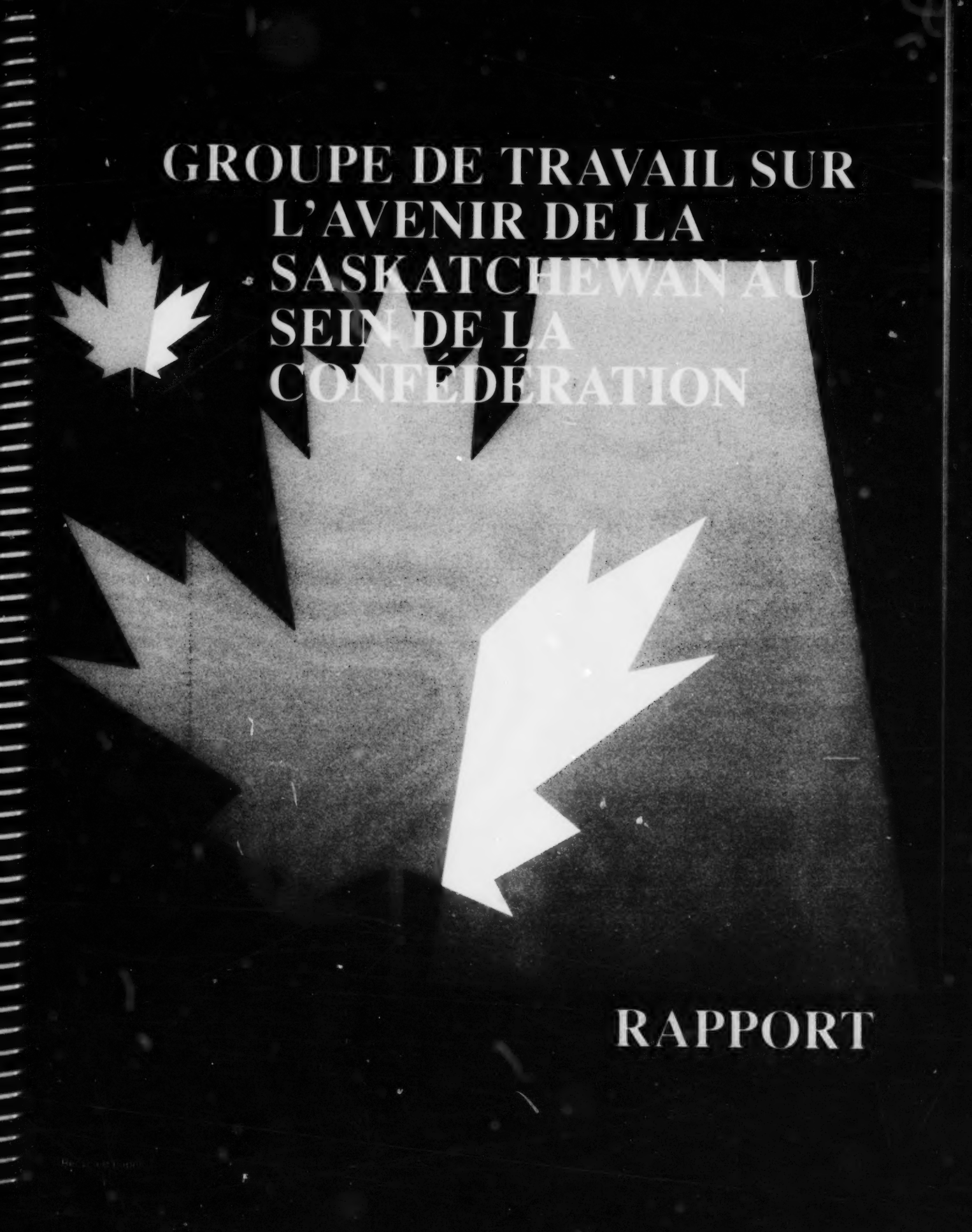

RAPPORT

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA SASKATCHEWAN AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION

le 1er février 1992

Monsieur Roy Romanow,
Premier ministre
de la Saskatchewan

Au nom des membres du Groupe de travail sur l'avenir de la Saskatchewan dans la Confédération, j'ai le plaisir de vous soumettre ce rapport en conformité avec notre mandat qui fut révisé le 17 décembre 1991.

Ce rapport est un compte rendu des opinions dont les Saskatchewannais nous ont fait part sous forme de mémoires ou d'exposés lors de 23 séances publiques, de 2 audiences publiques et de 5 séances à huis clos.

Le Groupe de travail a la conviction que ce rapport reflète bien les opinions exprimées lors des rencontres publiques. On n'a pu dégager de consensus sur plusieurs problèmes constitutionnels importants qui touchent la Saskatchewan et le Canada. Lorsque certaines opinions semblaient faire l'objet d'un large consensus, nous l'avons noté; lorsqu'aucun consensus ne se dégageait sur une question, nous avons tout simplement rapporté les diverses opinions exprimées. Il est important de souligner qu'il existe en Saskatchewan une volonté ferme de travailler ensemble pour bâtir un Canada fort et uni.

Je vous remercie de m'avoir permis de servir la population saskatchewannaise.

Veuillez accepter, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus grande considération.

Le Président

Ln Sproule

Lionel Sproule

TABLE DES MATIÈRES

UN SURVOL **1**
1ère étape: Les séances publiques 1
2e étape: Les audiences publiques 2
DES VALEURS COMMUNES **3**
Introduction 3
Valeurs communes aux Canadiens 3
Le multiculturalisme 4
Le bilinguisme 5
LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION **7**
Introduction 7
Discussions 7
LES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES **9**
Introduction 9
La Charte des droits et libertés 10
Autres droits 10
La clause dérogatoire 11
LES AUTOCHTONES ET LES DROITS ISSUS DES TRAITES **12**
Introduction 12
Commentaires généraux 12
Gouvernement autonome 13
Les questions métisses 14
Les revendications territoriales 15
COMPÉTENCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES **16**
Introduction 16
Compétences fédérales 16
Les compétences provinciales 17
Les pouvoirs de taxation et de dépenser 17
LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES **18**
Introduction 18
La monarchie 19
Le système parlementaire 19
La Chambre des communes 20
Le Sénat 20
La représentation provinciale dans les institutions fédérales 21
AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION **22**
Introduction 22
Formules d'amendement 22
Engagement du public. 23
CONCLUSION **24**
RÉFLEXIONS **25**
Le processus 25
Incidence de la participation 25
Connaissance du public des questions en jeu 26
REMERCIEMENTS. **26**
ANNEXES. **27**
Horaire: 1ère et 2e étape **28**
Mémoires présentés lors d'audiences publiques
Mémoires reçues sans être entendus en audience publique

UN SURVOL

> ***«Merci de m'avoir donné la chance de participer à un processus qu'on dénie aux Canadiens depuis plus de cent vingt-quatre ans».***
>
> ***(Séance publique de Régina - 12 septembre 1991***

Le 23 août 1991, le gouvernement de la Saskatchewan nommait six personnes pour consulter, par le biais de séances et d'audiences publiques, la population de la province.

Le Groupe de travail sur l'avenir de la Saskatchewan dans la Confédération avait reçu le mandat:

- d'entendre les points de vue et les opinions des Saskatchewannais de toutes les couches de la société;
- d'analyser les choix fondamentaux des Saskatchewannais sur la manière de modifier nos institutions et notre système politique;
- d'examiner les diverses options qui s'offrent à la Saskatchewan dans le cas de changements essentiels à notre Constitution; et
- d'explorer les questions constitutionnelles qui intéressent particulièrement la Saskatchewan et ses citoyens, dont la réforme du Sénat, le bilinguisme, le multiculturalisme et les droits des Autochtones.

Le mandat du Groupe de travail était révisé et reconfirmé le 17 décembre 1991.

• 1ière ÉTAPE: LES SÉANCES PUBLIQUES

Nous avons tenu des séances publiques dans 19 communautés et 2 écoles secondaires de Prince-Albert entre les 3 et 19 septembre 1991. Les 826 personnes qui ont participé à ces séances se sont prononcées sur une gamme de sujets touchant la Constitution.

Chaque séance débutait par un mot d'introduction d'un des membres du Groupe de travail. La présentation était suivie d'un vidéo illustrant le contexte constitutionnel dans une perspective saskatchewannaise et certaines questions qui faisaient l'enjeu du débat.

Par la suite, les participants se divisaient en groupes de 10 à 12 personnes. Les discussions portaient sur les thèmes expliqués dans le dépliant du Groupe de travail qui avait été distribué dans tous les foyers de la province. Chaque groupe choisissait ensuite une personne pour faire un rapport des discussions, des commentaires et des idées échangées. À la fin de la session, les groupes se réunissaient en plénière pour faire part de leurs discussions.

Chaque membre du groupe de travail animait les discussions de groupe. De plus, un fonctionnaire du ministère de la Justice ou des Affaires intergouvernementales était présent à chaque réunion pour agir comme personne-ressource pour répondre à des questions d'ordre juridique.

On notait le résumé des discussions sur un tableau à feuilles et on entrait ensuite l'information recueillie dans une banque de données.

• 2e ÉTAPE: LES AUDIENCES PUBLIQUES

Durant les 5 audiences publiques, tenues à huis clos en raison de l'annonce des élections générales, les membres du Groupe de travail ont entendu 30 mémoires. Les participant(e)s avaient le choix de présenter leur mémoire immédiatement, de les déposer sans présentation ou d'attendre pour le présenter à des audiences publiques qui suivraient les élections. Deux audiences publiques ont eu lieu par la suite à Régina et Saskatoon en janvier 1992.

En plus des présentations, 39 mémoires ont été soumis au bureau du Groupe de travail. Ces mémoires nous offraient un profil des groupes et des particuliers de la Saskatchewan. La Société des Métis de la Saskatchewan nous a aussi fait part de sa position constitutionnelle lors de son Assemblée générale.

Il est important de se rappeler que ce rapport ne rend compte que des opinions exprimées par la population saskatchewannaise lors des séances publiques, des rencontres à huis clos, des audiences publiques ou dans les mémoires qui nous ont été présentés. L'évaluation quantitative des réponses s'exprime par les termes suivants: plusieurs, quelques et un petit nombre. Ce rapport ne renferme donc pas nos recommandations ou nos opinions sur ce que nous avons entendu.

DES VALEURS COMMUNES

«Les politiciens, les bureaucrates et les médias devraient écouter le Canadien ordinaire et traduire ces paroles en une vision de notre pays.» (Saskatoon)

«Traiter les gens avec égalité et justice, voilà deux valeurs essentielles et communes à tous les Canadien(ne)s.» (Saskatoon)

INTRODUCTION

La Constitution canadienne fournit le cadre de la plupart de nos activités économiques, sociales et politiques. Elle détermine quelques-uns de nos droits fondamentaux comme Canadiens. Elle est également le fondement de nos principales institutions dont le parlement fédéral et les assemblées législatives et règle les relations entre les individus, les communautés et les gouvernements.

Il y a aussi quelques clauses de notre constitution qui définissent des valeurs communes à tous les Canadien(ne)s. En renouvelant notre Constitution, nous avons l'occasion de définir ces valeurs.

Cette partie de notre rapport traite les réponses données aux questions suivantes:

- Que veut dire être Canadien?
- Quelles sont les valeurs qui devraient régir notre gouvernement?

En quête de l'opinion des Saskatchewannais, nous leur avons posé les questions suivantes:

- Quelles sont les valeurs communes aux Canadiens?
- Que veut dire "citoyen canadien" pour vous?
- Pensez-vous que nous sommes une société multicultu-relle?
- Devons-nous faire un plus grand effort pour développer une identité canadienne commune?
- Les gouvernements devraient-ils promouvoir le bilinguisme?
- Quelle est la meilleure façon de protéger les droits des minorités?

• VALEURS COMMUNES AUX CANADIENS

À chacune des rencontres les participant(e)s nous ont dit qu'ils(elles) étaient fier(ère)s d'être Canadien(ne)s. Ils(elles) voulaient que le Canada reste uni d'un océan à l'autre et qu'il conserve les valeurs qui font de nous des Canadien(ne)s. En même temps, plusieurs trouvaient difficile de traduire en paroles cet ensemble de valeurs. Quelques participant(e)s ont expliqué ce fait en disant qu'être Canadien(ne) c'est un état d'âme.

Notre liberté en tant que Canadien(ne)s était fréquemment citée comme l'un de nos atouts les plus précieux. Cette liberté prenait plusieurs formes: la liberté de penser, d'agir et de parler en tant que personne libre, la liberté de mouvement à l'intérieur de notre pays, la liberté d'enseigner à nos enfants nos croyances, notre langue et notre culture, la liberté d'apprendre ce que nous voulons apprendre et la liberté de choisir son propre mode de vie.

Lorsqu'on a demandé aux participant(e)s quelles étaient les valeurs qui font de nous des Canadiens(nes), voici ce qu'on a répondu le plus souvent:

- Nous nous respectons les uns les autres en tant qu'être humains;
- Nous sommes tolérants, justes et respectons nos différences et croyons que notre force réside dans notre diversité;
- Nous sommes compatissants et recherchons des solutions par des moyens pacifiques; et
- Nous tenons en haute estime l'honnêteté et l'intégrité.

Dans de plusieurs rencontres, les participants(es) ont insisté sur le fait que les systèmes d'éducation et de santé étaient essentiels à notre mode de vie. Notre engagement envers ces deux systèmes procurait, selon les opinions exprimées, aux citoyens un standard de vie envié de tous les autres pays du monde.

En même temps, plusieurs personnes se sont dites inquiètes de la baisse graduelle du patriotisme et de l'incapacité des gens à assumer les responsabilités associées aux privilèges de la citoyenneté.

Quelques personnes ont parlé avec émotion de l'influence qu'exerçe la géographie canadienne sur nos valeurs. Ils soutenaient que celle-ci se réflétait dans notre ouverture d'esprit, dans notre capacité de concilier des besoins divergents et opposés, d'accepter le changement et de faire face à l'adversité. Notre environnement nous a habitués à rechercher des solutions créatrices et innovatrices pour faire face aux défis.

Parmi les valeurs communes aux Canadien(ne)s, on a aussi mentionné le privilège de vivre dans un pays démocratique et la réputation internationale du Canada.

La plupart des participants(es) ont fait remarquer que les citoyen(ne)s du Canada devraient se considérer comme des Canadien(ne)s d'abord et non comme des Canadien(ne)s à trait d'union. Quelque-un(e)s ont exprimé leur mécontentement à l'égard des formulaires gouvernementaux qui leur demandaient de déclarer leur l'origine ethnique alors qu'ils voulaient simplement s'identifier comme Canadien(ne)s.

Nous avons souvent entendu dire de la part des jeunes et des plus âgées que nos écoles devraient mettre d'avantage l'accent sur l'enseignement de l'histoire canadienne. L'appréciation de notre patrimoine national et l'illustration de nos différences et de nos ressemblances dépendent en partie de notre connaissance et de notre compréhension de notre riche histoire du Canada.

On nous a rappelé qu'il est tout aussi nécessaire de préserver et de protéger notre patrimoine naturel que de conserver et protéger les caractéristiques de notre héritage social et culturel. C'est, comme disaient certain(ne)s, ce qui nous soude tous en tant que peuple.

- **LE MULTICULTURALISME**

  «Nous faisons évoluer notre culture ... elle devrait combiner le meilleur de toutes les cultures.» (Saskatoon)

On a reconnu que la diversité culturelle est une caractéristique fondamentale du Canada. Le Canada était perçu comme une mosaïque culturelle où nous puisons la plus grande partie de notre force. Quelques participant(e)s appuyaient l'engagement du Canada à préserver les cultures ancestrales de tous ses citoyens contrairement aux États-unis qui favorisent l'assimilation des cultures, le creuset (melting-pot). On a fait ressortir en faveur des communautés multiculturelles que les Canadien(ne)s devraient tendre vers une société qui profite du meilleur de toutes les cultures ancestrales cimentées par des valeurs communes.

Même si les résident(e)s de la Saskatchewan accordaient une très grande importance à la diversité culturelle, on a pourtant noté des divergences d'opinions et un manque de compréhension de ce concept du multiculturalisme. Pour plusieurs, le multiculturalisme était perçu comme un concept qui attirait l'attention et mettait l'accent sur des cultures autres qu'anglaises, françaises et autochtones.

La plupart des participant(e)s était d'avis que l'accent mis sur le multiculturalisme durant les vingt dernières années avait été la cause de divisions puisque ce concept accentuait nos différences au lieu de renforcer notre identité commune.

Il semble s'être dégagé un consensus pour souhaiter que certaines activités multiculturelles telles les festivals, s'autofinancent. Dans cette optique, la promotion de la langue et de la culture devrait se faire en faisant appel au volontariat et se fonder sur les initiatives personnelles et sur le soutien communautaire.

Une minorité était en faveur du financement des activités multiculturelles par le gouvernement et appuyait, en particulier, les efforts du gouvernement fédéral qui distribue ces fonds par le truchement du Secrétariat d'État. D'autres ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de ces politiques de financement qui encourageaient les Canadien(ne)s à poursuivre les luttes de leurs pays d'origine plutôt que de contribuer pleinement au développement de la société canadienne.

Quelques participant(e)s ont émis l'opinion qu'une plus grande partie des fonds publics devrait être consacrée à l'élimination de la discrimination raciale et culturelle pour permettre ainsi à tous les Canadien(ne)s de participer pleinement à notre société et à notre économie.

- **LE BILINGUISME**

Les vues exprimées sur le sujet du bilinguisme ont été bien tranchées et diamétralement opposées. Ce sujet a donné lieu à de débats animés et à une polarisation extrême des points de vue. De plus, certains mémoires traitaient de la question du bilinguisme. Tout comme pour les séances publiques, on n'a pu dégager de consensus sur le problème linguistique.

Les opinions concernant la promotion du bilinguisme par les gouvernements étaient diamétralement opposées. Cette opposition se fondait sur la conviction que la promotion était excessive, coûteuse et que le bilinguisme était imposé. Nous avons souvent entendu cette opinion que le bilinguisme officiel avait tendance à diviser notre nation. Ceux(celles) qui étaient en faveur du bilinguisme le voyaient comme la pierre angulaire du Canada et affirmaient qu'il était du devoir du gouvernement fédéral de promouvoir le statut de la langue française à l'extérieur du Québec.

Les Fransaskois(es) ont déclaré que le bilinguisme reposait sur le principe de l'égalité entre les Français et des Anglais au Canada. Ce principe donne aux francophones de la Saskatchewan les moyens de préserver leur caractère distinct. Cette égalité. pensaient-ils(elles), assure une protection contre des mesures discriminatoires et permet à chaque citoyen(ne) d'être traités(e) également sans distinction eu égard à la langue.

Les porte-parole francophones ont indiqué que la Loi sur les langues officielles n'était pas un obstacle à l'unité canadienne. Au contraire, elle renforce les liens qui unissent les communautés francophones et anglophones. Ils(elles) ont exprimé le point de vue que le gouvernement fédéral devait conserver tous les instruments nécessaires dont le pouvoir de légiférer, de financer et d'établir des normes dans les domaines qui touchent ces communautés pour assurer leur développement et leur épanouissement.

Lors des discussions sur les services gouvernementaux en français, nous avons entendu trois opinions: de tels services n'étaient pas nécessaires, le choix de la langue de service devrait être offert là où le nombre le justifie et les services en français devraient être offerts en tout temps.

On a constaté qu'on acceptait plus volontiers le bilinguisme officiel au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Toutefois, plusieurs personnes ont rejeté le bilinguisme officiel à tous les niveaux. Un certain nombre a soulevé la question des méthodes d'embauchage du gouvernement fédéral. On avait le sentiment qu'on favorisait les candidat(e)s bilingues ou francophones au détriment des candidat(e)s unilingues anglophones.

A ce chapitre, voici une liste d'opinions souvent exprimées:

- chaque province devrait avoir le droit et la liberté de choisir sa politique linguistique;
- tous les enfants saskatchewannais devraient avoir la chance d'apprendre le français comme langue seconde à l'école;
- les gens devraient apprendre la langue qui leur permette de s'intégrer à la société;
- il devrait y avoir une seule langue officielle et il devrait être possible d'utiliser d'autres langues là où l'anglais n'est pas la langue principale;
- l'information sur les coûts du bilinguisme est incomplète;
- les langues autres que l'anglais et le français sont toutes aussi importantes:
- le gouvernement fédéral a comme rôle de promouvoir les langues des minorités officielles là où le besoin s'en fait sentir;
- l'usage de l'anglais devrait être encouragé au Québec;
- puisque le Canada est une nation commerçante, plus nous connaîtrons et posséderont de langues, mieux nous serons armé(e)s pour faire face à la concurrence; et
- l'anglais demeura vraisemblablement la langue des affaires dans le monde entier.

LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION

«On a fait toujours beaucoup de bruit autour des exigences du Québec pour lui permettre de se développer comme société distincte ... Il a toujours été considéré comme distinct au Canada.»
(Saskatoon)

INTRODUCTION

La place du Québec dans la Confédération est un élément essentiel du présent débat constitutionnel. Après les répercussions de l'échec de l'accord du Lac Meech, le Québec a posé certaines conditions pour demeurer dans la Confédération. Ces demandes vont au-delà de celles que contenait l'accord du Lac Meech dont la reconnaissance officielle du Québec comme société distincte, la révision en profondeur de la répartition des pouvoirs pour favoriser le développement économique, culturel et linguistique du Québec, la reconnaissance du caractère unique du Québec dans la composition des principales institutions canadiennes, la formation d'une union économique plus forte conclue à la suite de négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le la renonciation au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans des domaines de compétence exclusivement provinciale et le droit de veto du Québec sur tout changement constitutionnel.

Même si les exigences particulières du Québec et les problèmes qui y sont reliés n'apparaissaient pas dans le dépliant distribué par le Groupe de travail, les participant(e)s ont dû entre autres réfléchir sur les questions suivantes:

- Pensez-vous que le Québec devrait demeurer partie intégrante du Canada?
- Etes-vous prêt(e)s à faire certaines concessions pour assurer la pleine participation du Québec à la Confédération?

• DISCUSSIONS

La majorité des participant(e)s espérait que le Québec continue de faire partie du Canada. Toutefois, plusieurs étaient d'avis qu'on ne devrait pas accorder de traitement préférentiel ou faire des arrangements spéciaux pour y arriver. D'autres ont choisi la voie du compromis qui ne devrait pas cependant dépasser certaines limites. Un petit nombre appuyait le principe de la société distincte pour le Québec avec la possibilité de développer son caractère distinct à l'intérieur du Canada.

Quelques-un(e)s étaient d'avis que le caractère unique du Québec devrait être reconnu par la Constitution et qu'il devrait avoir suffisamment de pouvoirs pour protéger sa langue et sa culture. Même si ces participant(e)s étaient en faveur d'une telle option, ils(elles) ont aussi mentionné que ces pouvoirs devraient se limiter à ces domaines et ne pas s'étendre aux secteurs économique et social.

On a discuté abondamment du concept de société distincte pour le Québec. Plusieurs participant-(e)s ont reconnu que le Québec était différent mais se sont opposé(e)s à l'idée d'un Québec distinct. Le mot "distinct" était perçu par plusieurs comme "meilleur" ou comme un moyen pour le Québec de s'accaparer de pouvoir spéciaux que n'auraient pas les autres provinces. Cela ne leur était pas acceptable.

Plusieurs personnes étaient d'avis que tous les Canadien(ne)s étaient égaux. Plusieurs personnes ont également laisser entendre que si le Québec pouvait être considéré comme une société distincte, les peuples autochtones dans ce cas devraient aussi être considérés comme des sociétés distinctes?

Plusieurs groupes ont réfléchi sur ce qui arriverait si le Québec se séparait du Canada. On a avancé que les frontières d'un Québec souverain feraient l'objet de contestations. Ici, on pensait aux Autochtones vivant dans le nord du Québec. D'autres ont précisé que si le Québec se séparait, il devrait assumer sa part de la dette nationale et indemniser le Canada pour les avoirs canadiens qui demeureraient dans un Québec souverain.

Quelques personnes étaient d'avis que le Canada devrait maintenir des liens économiques avec un Québec indépendant à la condition que le Canada y trouve son compte.

Quelques-un(e)s ont conclu qu'en fin de compte il appartiendrait au peuple québécois de décider s'il veut rester ou quitter la Confédération. On nous a fait remarquer qu'il n'y avait aucune clause dans la Constitution qui permette à une province de faire sécession. Très peu de participant(e)s ont suggéré d'inclure dans la Constitution une clause qui stipulerait que toute province qui voudrait quitter la Confédération devrait avoir les consentement de toutes les autres provinces.

Lorsque nous avons rencontré les étudiant(e)s du secondaire, plusieurs d'entre-eux ont affirmé que les Canadien(ne)s-français(es) et les Canadien(ne)s-anglais(es) ne se comprenaient pas. Quelques-un(e)s ont laissé entendre qu'il serait possible de pallier ce manque de compréhension par l'enseignement plus approfondi de l'histoire canadienne aux étudiant(e)s et aux adultes, et par l'augmentation du nombre de programmes d'échanges culturels.

LES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

«Personne n'est égal ou libre à moins que tous et chacun le soit.» (Régina)

«L'accent devrait être mis sur la plus petite minorité qui soit, l'individu.» (Swift Current)

INTRODUCTION

La Charte a été enchâssée dans la Constitution canadienne en 1982 lors du rapatriement de l'Acte constitutionnel de la Grande Bretagne. La Charte énonce un nombre de droits et de libertés FONDAMENTALES dont tous jouissent. Conçu sur le modèle de la Loi canadienne des droits, adoptée par le parlement fédéral en 1960, et s'inspirant des constitutions de pays démocratiques, la nouvelle Charte reconnaît constitutionnellement ces droits et libertés FONDAMENTALES.

La Charte canadienne des droits et des libertés confère à tous et chacun certaines "libertés FONDAMENTALES" dont la liberté de religion et de conscience, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, la liberté de manifestation et la liberté d'association. Elle reconnaît certains droits démocratiques fondamentaux dont des droits à la mobilité, des droits légaux, des droits aux langues officielles et à l'éducation dans la langue minoritaire et des droits à l'égalité.

Ces droits et ces libertés FONDAMENTALES ne sont pas absolus. On peut en restreindre l'usage dans des limites raisonnables lorsque ces restrictions peuvent se justifier de façon évidente dans une société libre et démocratique. Les droits et les libertés sont sujets à une autre restriction importante - la clause dérogatoire. Cette clause permet aux gouvernements fédéral et provinciaux de soustraire une loi aux obligations de la Charte des droits et libertés. Seuls les droits démocratiques, à la mobilité, aux langues officielles et à l'éducation dans la langue minoritaire ne peuvent être soumis à cette clause dérogatoire.

Lors de la première étape des séances publiques, nous avons discuté des questions suivantes:

- La Charte protège-t-elle bien les droits de Canadien(ne)s?
- La Charte devrait-elle être renforcée pour garantir des droits supplémentaires?
- La Charte établit-elle un juste équilibre entre les droits des particuliers, des minorités et les besoins des communautés?
- Devrait-on abolir ou modifier la clause dérogatoire?
- Les citoyen(ne)s devraient-ils(elles) avoir un droit garanti par la Constitution à des services sociaux et économiques du gouvernement?

Cette partie de notre rapport traite des questions soulevées par la Charte des droits et libertés et de la "clause dérogatoire"

- **LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS**

Une majorité de participant(e)s se sont dit(e)s inquiets qu'on soit allé trop loin pour protéger les individus. Ces commentaires étaient souvent liés à la critique du système judiciaire qui, croyait-on, accordait plus de protection aux contrevenants qu'aux victimes. Quelques personnes étaient d'avis que la Charte ne protègeait que les "coupables".

Quelques personnes ont dit que dans la pratique la Charte ne garantissait pas l'égalité entre les gens puisque plusieurs d'entre-eux ne pouvaient payer leurs frais de cours. En effet, certains groupes croyaient que le système judiciaire excluait les personnes désavantagées sur les plans économique et social.

Plusieurs participant(e)s ont posé la question suivante: qui du parlement ou de la cour devrait avoir l'autorité absolue dans l'interprétation des droits? Quelques personnes étaient d'avis que la Charte avait poussé les cours à trop s'immiscer dans le processus de décision politique.

Les personnes qui ont exprimé cette opinion partageaient trois préoccupations communes:

- La Charte protège les droits des minorités aux détriment des valeurs de la majorité;
- Les droits des groupes minoritaires avoir préséance sur les droits des particuliers; et
- La Constitution devrait-elle inclure des responsabilités personnelles ainsi que des droits personnels?

Beaucoup de discussions ont porté sur le code vestimentaire de la GRC et sur les pratiques religieuses qui pouvaient modifier des traditions canadiennes établies depuis longtemps.

Quelques participant(e)s croyaient que la Charte protégeait efficacement les droits des Canadien(ne)s. Ceux(celles) qui ont exprimé ce point de vue ont dit qu'il valait mieux avoir une Charte efficiente pour assurer la protection de nos droits et libertés plutôt que de les confier à nos politiciens.

Les Fransaskois(es) ont exigé que les droits à l'éducation qui font partie de la Charte soient respectés par les gouvernements, point de vue appuyé par quelques anglophones. Ils (elles) s'attendaient à ce que le gouvernement provincial prenne immédiatement les moyens nécessaires pour faire respecter les jugements de cours et accorder aux Fransaskois(es) la gestion de leurs écoles.

- **AUTRES DROITS**

On a suggéré toute une panoplie d'idées qui pourraient être incluses dans de la Charte. Un nombre de personnes ont pensé d'y inclure des droits sociaux et économiques. Ces dernières, en faveur de tels droits, ont dit que les droits à l'éducation et aux soins de santé étaient des droits canadiens inaliénables. Quelques-un(e)s sont allé(e)s plus loin en proposant l'adoption d'une Charte sociale qui protégerait la qualité de vie de tous les Canadien(ne)s, particulièrement les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Toutefois le désir d'inclure des droits économiques et sociaux était atténué par des inquiétudes portant sur des questions de normes, de coûts et de cotisants. Quelques personnes craignaient que les provinces les mieux nanties ne bénificient d'un meilleur système d'éducation et de meilleurs soins de santé que les provinces moins bien nanties. Ils croyaient aussi que toutes les normes nationales établies par une Charte sociale devraient être financées suffisamment par le gouvernement fédéral. De plus, plusieurs étaient d'avis que pour ce qui concerne les droits permettant de recevoir des services sociaux et économiques on devrait trouver un équilibre entre les besoins des particuliers et la capacité de payer de la communauté.

Quelques-un(e)s étaient en faveur de l'enchâssement de quelque forme de droit de propriété pour empêcher toute expropriation injuste. On a émis plusieurs réserves quant à une interprétation trop général des droits de propriété qui pourrait mettre en danger certains programmes comme la protection de l'environnement, la préservation des propriétés historiques et la planification municipale.

- **LA CLAUSE DÉROGATOIRE**

Les opinions au sujet de la clause dérogatoire étaient très variées.

Une majorité de personnes était en faveur de l'abolition de la "clause dérogatoire" puisqu'elle pouvait rendre inopérantes certaines dispositions de la Charte. La situation causée par la loi québécoise sur la langue d'affichage a soulevé beaucoup de controverse.

Quelques personnes croyaient qu'il serait bon de conserver la "clause dérogatoire" pour permettre au Parlement ou aux Assemblées législatives de se soustraire aux jugements de cours. D'autres ont insinué qu'on devrait restreindre l'utilisation de cette clause pour empêcher les gouvernements de supprimer des droits fondamentaux.

LES AUTOCHTONES ET LES DROITS ISSUS DES TRAITES

«Honorez les traités et les revendications territoriales. Trouvez un terrain d'entente et réglez ce problème.» (Weyburn)

«Préparez un ordre du jour afin de régler en toute justice et avec générosité les revendications territoriales, les droits à l'autodétermination et au gouvernement autonome.» (Régina)

«Les Métis devraient être traités équitablement.» (Melfort)

INTRODUCTION

Les Autochtones ont été les premiers habitants au Canada et de ce fait on leur a reconnu des droits spéciaux. Dans plusieurs régions du pays, dont la Saskatchewan, les Autochtones ont signé des traités avec la Couronne. Les Métis sont des groupes de personnes uniques issus des Prairies. Notre Constitution reconnaît et confirme les droits existants des Autochtones et les droits issus des traités. Elle définit le peuple autochtone de manière à y inclure les populations indiennes, métisses et inuits du Canada.

Lors de la première étape de nos séances publiques, nous avons demandé aux participant(e)s de répondre aux questions suivantes:

- La Constitution protège-t-elle suffisamment les droits des Autochtones et les droits issus des traités?
- Que veut dire le terme "gouvernement autonome"?
- Comment ce gouvernement autonome devrait-il se financer?
- Le gouvernement autonome autochtone devrait-il être reconnu et enchâssé dans la Constitution?
- Le gouvernement fédéral devrait-il assumer ses responsabilités envers les peuples autochtones, y compris les Métis?
- Quelle est votre opinion sur le règlement des revendications territoriales?
- Quel processus devrait-on suivre pour résoudre les problèmes de revendications territoriales en suspens?
- La Constitution devrait-elle garantir des territoires à tous les Autochtones, incluant les Métis?

• COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

On a fait preuve d'une détermination bien arrêtée de résoudre les revendications territoriales et les droits issus des traités et de faire participer les Amérindiens, les Inuits et les Métis dans la définition d'une vision canadienne et de son avenir. Les participant(e)s d'origine autochtone ont indiqué clairement que le règlement des droits des Autochtones, la reconnaissances des revendications territoriales et des droits issus des traités comme fondamentaux.

Nous avons entendu à plusieurs reprises que les problèmes autochtones devaient être résolus. Un sujet a complètement dominé le débat: les revendications territoriales doivent être réglées le plutôt possible. Ce n'est qu'une question de justice. La population saskatchewannaise a exprimé son désir sincère d'appuyer les gouvernement fédéral et provincial dans leurs démarches pour régler immédiatement les problèmes des revendications territoriales et des droits issus des traités en suspens.

Quelques participant(e)s ont indiqué que le premier point à l'ordre du jour des discussions constitutionnelles à venir devrait porter sur les droits des "premiers habitants". Quelques-un(e)s ont fait remarquer que la Charte ne protègeait pas suffisamment les autochtones et les droits issus des traités.

Quelques-un(e)s ont recommandé que les programmes d'études mette l'accent sur l'histoire autochtone et en donnent une interprétation plus fidèle. On a aussi recommandé que les établissements scolaires enseignent à tous les élèves les valeurs, la culture et l'histoire des Amérindiens et des Métis, tout en leur procurant de l'information sur les revendications territoriales et sur les droits issus des traités.

Les communautés du nord de la province ont témoigné le plus souvent de leurs inquiétudes au sujet des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Amérindiens, connue sous le vocable de Loi C-31. Elles étaient d'avis que la Loi C-31 n'allait pas assez loin parce ce qu'elle ne garantissait pas des territoires supplémentaires pour les personnes, qui en vertu de cette loi, pouvaient recouvrer leur état d'Indien. De plus, la Loi C-31 exclut plusieurs membres de la seconde génération des bénéfices reliés à leur qualité d'Indien.

On a exprimé l'opinion que tous les groupes concernés, incluant les femmes autochtones, devraient être consultés pour régler les problèmes reliés aux droits des personnes définis par la Loi C-31 et des Métis.

Il était évident que les communautés non-autochtones percevaient souvent les Autochtones comme un groupe identique. Pourtant, le système judiciaire traite chaque groupe bien différemment. Nous avons entendu des commentaires tels que "les Autochtones ne paient pas de taxes" ou "tous ont le droit à l'éducation". En fait, ces deux questions sont complexes et le traitement différent surtout des Métis(ses) et les Amérindien(ne)s non reconnu(e)s pose également un problème majeur.

- **GOUVERNEMENT AUTONOME**

  «On devrait accorder aux Autochtones leur gouvernement autonome, mais ils devraient toujours agir dans le cadre de la Constitution.» (Lloydminster)

La problème, peut-être la plus difficile était de définir cette notion de gouvernement autonome. Plusieurs opinions contradictoires ont été exprimées à ce sujet par les participant(e)s autochtones et non-autochtones. En raison de l'impossibilité de s'entendre sur une définition claire et précise, on a pu sentir beaucoup de frustration au cours des discussions. Quelque-un(e)s ont indiqué qu'il serait difficile d'enchâsser dans la Constitution un concept qui est mal défini.

La plupart des participant(e)s appuyait le principe de gouvernement autonome dans la mesure où il pourrait faciliter l'accession des peuples autochtones à l'autonomie sociale et économique. Un nombre important de personnes ont également mentionné qu'un gouvernement autochtone devrait être financé par les Autochtones eux-mêmes. Par contre, les participant(e)s d'origine autochtone soutenaient que le gouvernement autonome autochtone devrait être financé grâce au partage des revenus provenant des ressources naturelles. Plusieurs ont avancé l'idée d'abolir le ministère des Affaires indiennes et du Nord et de réinvestir les sommes d'argent ainsi économisée dans le financement d'un gouvernement autonome autochtone.

Chez les non-autochtones, on était d'accord sur la nécessité d'une forme quelconque de gouvernement autonome et sur la négociation de solutions raisonnables et finales aux problèmes des droits des peuples Autochtones. Il y a eu aussi beaucoup de discussions sur la forme de gouvernement autonome.

Quelques-un(e)s ont encouragé les gouvernements fédéral et provincial à prendre part au processus de négociations avec les Autochtones sur la mise en oeuvre du gouvernement autonome dans les domaines de la justice, de l'éducation, des services sociaux, de l'emploi et formation et des soins de santé.

Pour quelques-un(e)s, le forme de gouvernement autonome des Navajos aux États-unis serait aussi applicable au Canada. Pour d'autres, les gouvernements autonomes devraient ressembler à des gouvernements municipaux avec des compétences dans les domaines de la justice, de l'éducation et des soins de santé. Quelques participant(e)s se sont interrogé(e)s sur la forme que prendraient des gouvernements autonomes en milieu urbain là où les Autochtones n'ont aucun territoire désigné.

Au cours de toutes les discussions sur le gouvernement autonome autochtone, l'obligation de voir ces nouveaux gouvernements se mettre en place dans le cadre de la Constitution canadienne revenait continuellement en leitmotiv.

- **LES QUESTIONS MÉTISSES**

  «Les Métis sont assis entre deux chaises - ils sont ballottés d'un gouvernement à l'autre.» (Cumberland House)

Les points de vue des participant(e)s non-autochtones concernant le problème métis étaient souvent obscurcis par l'absence d'entendement sur une définition commune du terme "métis" et d'une ignorance généralisée sur leur histoire. On ne connaissait pas les obligations qui existaient qui nous liaient à eux et des coûts associés au respect de ces obligations.

La principale inquiétude de la plupart des Métis(ses) réside dans le fait est que tout(e)s en étant reconnu(e)s comme peuple autochtone à la Section 35 de la Constitution, ils(elles) ne jouissent pas des mêmes droits que les autres Autochtones dont le droit à un territoire, la possibilité d'une éducation spéciale et le droit garanti de poursuivre des occupations ancestrales comme la chasse et la pêche. La plupart des Métis(ses) était d'opinion qu'ils(elles) devraient être placé(e)s sous la juridiction du gouvernement fédéral, comme les autres Autochtones. D'autres pensaient que le gouvernement provincial devrait prendre l'initiative d'entreprendre des pourparlers avec les Métis.

Une forte majorité de Métis(ses) ont exprimé le désir de s'auto-gouverner.

Quelques Métis(ses) ont proposé de restructurer le système judiciaire pour répondre à leurs besoins. Un certain nombre de participant(e)s non-autochtones étaient, toutefois, d'avis que les Métis ne devraient pas être traités différemment.

Le Groupe de travail a assisté à l'Assemblée générale de la Société des Métis de la Saskatchewan. Parmi les points abordés, citons:

- La reconnaissance des droits des Métis à un territoire et à ses ressources;
- La reconnaissance du droit inhérent à un gouvernement autonome métis, qu'il dispose d'un territoire ou non;
- Le droit des Métis à déterminer leurs propres membres;
- La clarification que les Métis sont sous juridiction fédérale et que ce gouvernement devait prendre ces responsabilités de fiduciaire à l'égard de tous les autochtones, y compris les Métis;
- La reconnaissance des droits des métis de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette, ainsi que le pouvoir de légiférer ces domaines;
- Que ces droits doivent être nettement garantis et que les femmes et les enfants métis puissent en jouir; et
- Le droit des Métis de participer pleinement aux institutions des deux autres niveaux de gouvernement pour prévenir l'isolement et la marginalisation, sans porter préjudice à leur droit à un gouvernement autonome.

• LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

«On doit prendre les mesures nécessaires pour permettre au Autochtones d'être économiquement indépendants. Le règlement des revendications territoriales devrait faciliter ce processus.» (Saskatoon)

L'opinion la plus généralement exprimée sur la résolution des revendications territoriales en suspens était qu'un règlement, attendu depuis longtemps, devrait être conclu le plus tôt possible.

Quelques participant(e)s étaient d'avis qu'on devrait renouveler la procédure ou procéder à la modernisation des traités.

Plusieurs participant(e)s non-autochtones ont émis l'opinion, qu'une fois les questions de revendications territoriales et des droits des autochtones réglées, les Autochtones ne devraient plus recevoir d'avantages ou de statuts spéciaux et qu'ils(elles) devraient payer leurs taxes comme les autres citoyen(ne)s canadien(ne)s.

COMPÉTENCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

«Nous ferons mourir notre pays si nous donnons trop de pouvoirs aux provinces.» (Gravelbourg)

INTRODUCTION

Le Canada est une fédération. Cela signifie que les pouvoirs, définis par l'Acte constitutionnel de 1867, sont partagés entre un gouvernement central et les provinces.

Le Parlement fédéral et son gouvernement se voyait confier des pouvoirs qu'on jugeait essentiels à la préservation des intérêts nationaux, alors que les Assemblées législatives provinciales et leur gouvernement devaient se préoccuper de problèmes, que l'on croyait à l'origine, locaux ou régionaux.

Ces dernières années, le pouvoir de dépenser du fédéral" s'est accru bien que ce dernier ne soit pas défini comme tel dans la Constitution. Ce pouvoir permet au gouvernement fédéral d'investir de l'argent directement ou conjointement dans des domaines de juridiction exclusivement provinciale dont les soins de santé, l'éducation et les services sociaux. En retour de son aide financière, le gouvernement fédéral insiste souvent sur son droit d'établir des normes pour ces programmes.

Lors de la première étape des séances publiques, on a abordé les questions suivantes:

- Quels sont les pouvoirs et les compétences qui devraient être de juridiction fédérale?
- Quels sont les pouvoirs et les compétences qui devraient tomber sous juridiction provinciale?
- Les provinces devraient-elles toutes jouir des mêmes pouvoirs?
- Le gouvernement fédéral devrait-il avoir le droit de dépenser dans des domaines de juridiction exclusivement provinciale?
- Le gouvernement fédéral devrait-il établir des normes nationales dans ces domaines?
- Le pouvoir de taxation des provinces devrait-il être élargi?
- Le gouvernement fédéral devrait-il faire plus pour répartir la richesse entre les provinces "riches" et "pauvres"?
- Y a-t-il des compétences que les deux juridictions pourraient se partager?

• COMPÉTENCES FÉDÉRALES

La majorité des participants a mentionné le besoin et le désir de maintenir un gouvernement central fort pour préserver l'unité canadienne. Une gouvernement central, pense-t-elle, serait essentiel au maintien de nos valeurs communes et assurerait une économie nationale vigoureuse. Un gouvernement central fort nous permettrait de concurrencer avec succès dans un contexte économique global et favoriserait les échanges interprovinciaux.

Pour plusieurs, la présente répartition des pouvoirs a contribué à l'unité du Canada. Ces participants craignaient que le transfert des pouvoirs aux provinces ne divise le pays.

Plusieurs croyaient qu'un gouvernement central fort est nécessaire au maintien des droits et libertés FONDAMENTALES. Dans la logique de ce point de vue, on a mentionné que la modification de la Constitution canadienne ne devrait pas accorder de nouveaux pouvoirs importants aux provinces.

Quelques-un(e)s ont indiqué que les soins de santé, l'éducation, les services sociaux et la formation de la main-d'oeuvre devraient tomber sous la juridiction du gouvernement fédéral pour assurer la détermination de normes nationales et pour renforcer les pouvoirs du fédéral en matière d'environnement.

On a fréquemment souligné que le gouvernement devait prendre ses responsabilités à l'égard des peuples autochtones.

Toutefois, tout au long des discussions, il devenait évident que plusieurs participant(e)s étaient moins préoccupés par le niveau de gouvernement qui exerçait le pouvoir, que par le degré d'efficacité de ces services pour répondre aux besoins des gens. Ils(elles) se sont prononcés sur la nécessité d'éviter la dédoublement des services.

- **LES COMPÉTENCES PROVINCIALES**

Une importante majorité de participant(e)s croyait que toutes les provinces étaient égales et par conséquent devraient disposer des mêmes pouvoirs législatifs. Ces personnes étaient d'avis qu'aucune province ne devrait réclamer des pouvoirs spéciaux.

Plusieurs croyaient que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'immiscer dans des champs de juridiction exclusivement provinciale sauf pour y établir des normes et assurer un financement. Par exemple, l'éducation devrait demeurer une compétence provinciale pour mettre en évidence les particularités de chacune des provinces.

On était bien d'accord pour affirmer que les problèmes locaux ou régionaux devraient être du ressort des provinces.

- **LES POUVOIRS DE TAXATION ET DE DÉPENSER**

Les gens ont admis qu'ils ne comprenaient pas le système d'imposition. Ils étaient, toutefois d'accord pour dire qu'ils payaient trop de taxes et d'impôts en tout et partout. Ils ont indiqué que le niveau et les méthodes d'imposition et les méthodes de taxation devraient faire l'objet d'enquêtes publiques pour garantir une plus grande imputabilité et assurer l'équité.

Presque tous, sans exception, étaient d'accord pour que les impôts fédéraux soient utilisés de manière à assurer une répartition équitable des ressources pour maintenir un niveau minimum de services dans les provinces à la fois riches et pauvres.

Plusieurs croyait que le gouvernement fédéral devrait conserver son pouvoir de dépenser pour garantir des normes minimales nationales dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux.

LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

> ***«Le système parlementaire canadien .... est embourbé dans des querelles de procédures, des débats vitrioliques, des insultes personnelles et des luttes de pouvoirs.» (Régina)***

INTRODUCTION

Un des rôles fondamentaux de la Constitution est de définir les principales institutions canadiennes. Elle constitue le Parlement fédéral qui comprend la Chambre des communes, le Sénat et la Couronne. Dans chaque province, des députés sont élus démocratiquement pour siéger à l'Assemblée législative. Ils ont le pouvoir d'adopter des lois dans les domaines de juridiction provinciale.

Le Canada est une monarchie constitutionnelle assortie d'un système parlementaire. En théorie, le pouvoir législatif est exercé par le Gouverneur général et les Lieutenants-gouverneurs qui représentent la Reine. Toutefois, le Gouverneur général et les Lieutenants-gouverneurs ne doivent exercer leurs pouvoirs qu'avec l'assentiment des cabinets fédéral et provinciaux.

La Chambre des communes est un corps constitué de députés élus au suffrage universel par des adultes. Le nombre de députés à la Chambre des communes est répartie selon la population de chaque province et de chaque territoire.

La composition du Sénat reflète le désir de protéger et de représenter les intérêts régionaux. A l'origine, ses membres étaient répartis également dans les trois régions qui ont donné naissance du Canada, soit l'Ontario, le Québec et les Maritimes. L'Ouest du pays est venue se joindre plus tard aux trois autres régions. Chaque région possédait un nombre égal de sièges, sans considérer la population de ces provinces. D'autres sénateurs sont venus se joindre plus tard pour représenter Terre-Neuve et les deux territoires.

Bien que les statuts de la Cour Suprême du Canada n'aient pas été définis dans l'Acte constitutionnel originel, cette dernière a été reconnue par la Loi constitutionnelle de 1982. Bien que d'autres institutions fédérales, comme la Banque du Canada, ne soient pas mentionnées dans la Constitution, elles jouent néanmoins un rôle important dans les relations fédérales-provinciales.

Lors de la première étape des séances publiques, on a débattu les questions suivantes:

- Devrait-on maintenir le système monarchique?
- Le système parlementaire répond-t-il aux besoins du Canada?
- Le Canada a-t-il besoin d'un Sénat?
- Quels rôles devraient jouer le Sénat?
- Les sénateurs devraient-ils êtres élus?
- Chaque province devrait-elle avoir le même nombre de sénateurs?
- Devrait-il y avoir un certain nombre de sièges à la Chambre des communes réservés pour les autochtones et pour les autres minorités?
- Les provinces devraient-elles avoir une présence assurée dans les institutions fédérales comme la Cour suprême, la Banque du Canada, la Commission nationale de l'énergie, la

Commission nationale sur les transports, le Commission de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes, la Société Radio-Canada?

- Le gouvernement fédéral devrait-il avoir une présence assurée dans les institutions provinciales?

• **LA MONARCHIE**

«La monarchie lie le pays au Commonwealth britannique et constitue une soupape de sûreté pour les gens.» (Lloydminster)

"La Reine et le Gouverneur général sont les protecteurs des droits des Autochtones." (Buffalo Narrows)

Bien qu'on n'ait pu définir une position commune à la suite des exposés et des mémoires, on était fortement en faveur pour que le Canada maintienne le système monarchique si ce n'est que pour son rôle historique et unificateur.

Les Autochtones étaient surtout en faveur du maintien de la monarchie puisqu'ils(elles) voient dans la monarchie la protectrice de leurs droits.

Ceux(celles) qui étaient en faveur de l'abandon de la monarchie citaient fréquemment les dépenses qu'elle occasionait. Un autre inconvénient: elle empêchait l'éclosion d'une identité canadienne unique.

• **LE SYSTÈME PARLEMENTAIRE**

«Les politiciens ont perdu le contact avec leurs électeurs.» (Prince-Albert)

«Si nous ne regagnons pas notre propre honneur et le respect pour nos législateurs et pour le gouvernement, nous perdrons notre honneur et notre respect en tant que nation.» (Régina)

On a pu discerner un niveau élevé de mécontentement au sujet du fonctionnement de notre système parlementaire et à l'égard du comportement de nos parlementaires. Bien qu'on ait proposé des changements de structures et de gestion, les gens estimaient et appréciaient notre système de démocratie parlementaire.

Les gens s'attendaient à ce que les chefs politiques soient plus sensibles aux besoins de l'électorat, aux meilleurs intérêts de leur province et de leur pays. Ils désiraient des modifications de structures et de procédures gouvernementales pour que cela se produise.

• LA CHAMBRE DES COMMUNES

Parmi les points de vue les plus généralement exprimés au sujet de la Chambre des communes, citons:

- Le système des partis politiques est trop rigide. Il devrait y avoir plus de votes libres et moins de motions visant à défaire le gouvernement;
- Le système de parti politique est de par sa nature trop conflictuel. Le gouvernement est devenu trop embourbé dans des querelles de procédures (procédurite), dans le but seulement d'accroître son prestige politique.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient déclencher des élections à dates fixes;
- On exige la réduction du nombre de députés. Nous sommes gouvernés à l'extrême, tant par le nombre de politiciens que par la taille de la machine gouvernementale;
- Le sens de la responsabilité et l'honnêteté des députés parlementaires étaient l'objet de l'inquiétude générale; et
- On devrait une façon quelconque de révoquer les députés.

Quelques participant(e)s ont fait remarquer qu'il était nécessaire d'assurer une représentation équitable aux groupes présentement sous-représentés au Parlement et dans les Assemblées législatives.

On a constaté un appui limité à la désignation d'un nombre précis de sièges garanti aux groupes qui sont présentement sous-représentés dans notre système parlementaire. On a souvent souligné que les femmes, les Autochtones, les francophones hors-Québec, et les autres groupes culturels devraient prendre une part plus active au processus parlementaire.

• LE SÉNAT

«Nous devrions avoir un Sénat élu, qui possède des pouvoirs réels et qui joue un vrai rôle dans le gouvernement.» (Régina)

Le Sénat, son rôle, sa structure, la méthode de sélection des sénateurs et le nombre de sénateurs nécessaires constituent pour les Saskatchewannais un sujet de préoccupations majeures.

Même s'il y avait quelques participant(e)s qui favorisaient l'abolition du Sénat, la plupart y était opposé. On appuyait le maintien du Sénat comme partie intégrante de la structure parlementaire, mais en même temps on désirait ardemment le réformer. On a fait remarquer que le Sénat s'était écarté de son rôle originel qui était de protéger les intérêts régionaux du Canada. Ce rôle avait besoin d'être réaffirmé.

Les mêmes critiques formulées à l'égard des élus on refait surface quand on a abordé le cas des sénateurs.

Parmi les modifications proposées on soutenait avec force qu'un "Sénat des trois E" (élu, égal et efficace) représenterait mieux les intérêts régionaux et ferait contrepoids aux pouvoirs que détient le Canada central. D'autres ont argué que si tel sénat était mis en place, la répartition des sièges à la Chambre des communes devait traduire mieux la représentation démographique qu'elle ne le faisait présentement.

D'autres on tout simplement discuté de la possibilité de remplacer un Sénat nommé par un Sénat élu. On a souvent mentionné que les sénateurs devraient représenter les intérêts de leur région plutôt que les vues de leur parti.

On a suggéré que les sénateur ne soient pas élus en même temps que les députés de la Chambre des communes. Des élections à des dates fixes contribueraient à assurer une représentations plus variée dans les deux Chambres.

Relativement aux pouvoirs que pourrait exercé un Sénat réformé, quelques-un(e)s ont recommandé qu'ils devraient retenir les pouvoirs qu'il détient présentement.

- **LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES**

Puisque les institutions et commissions fédérales exercent une influence significative dans la vie des Canadien(ne)s, plusieurs participant(e)s étaient d'avis les provinces avaient besoin d'un mécanisme pour y nommer des représentants. La représentation à ces commissions devrait mieux refléter les intérêts provinciaux et régionaux. Nommons-en ici quelques-unes, la Cour suprême du Canada, la Banque du Canada, et les diverses commissions dont la Commission de la Radio-télévision des et des télécommunications canadienne, la Commission nationale de l'énergie, la Commission canadienne des transports et la Société Radio-Canada

AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

«Recherché: Un processus de modification à la Constitution simplifié qui permettra de faire des changement constitutionnel acceptables à tous les Canadien(ne)s.» (Régina)

INTRODUCTION

Les requêtes pour la réforme de la Constitution ont suscité quelques questions sur le processus à suivre pour amender notre Constitution. La question principale est d'engager le public d'une manière significative dans ce processus.

Lors de la première étape des séances publiques, on a discuté des questions suivantes:

- Les provinces devraient-elles avoir une voix égale dans le processus d'amendement de la Constitution?
- Les provinces devraient-elles avoir un droit de veto sur tout changement constitutionnel?
- Est-ce que quelques provinces pourraient avoir un droit de veto dans certains domaines pour protéger des secteurs particuliers comme la langue et la culture?
- Les Autochtones devraient-il avoir un droit de veto sur certains changements constitutionnels?
- Devrait-il y avoir des audiences publiques obligatoires avant de faire tout amendement à la Constitution?
- Devrait-on avoir recours à un référendum ou à une Assemblée constituante pour amender la Constitution?

• FORMULES D'AMENDEMENT

Les participants étaient d'avis que l'amendement de la Constitution n'était plus l'affaire exclusive du gouvernement.

On a mentionné que la formule d'amendement devrait tenir compte d'un nombre d'intérêts concurrentiels. Deux sujets d'inquiétudes ont fait surface: le besoin d'engager le public dans le processus, et la difficulté de comprendre la Constitution et sa formule d'amendement.

On était d'accord pour dire que la formule d'amendement devrait être à la fois flexible et compréhensible. Quelques personnes nous ont rappelé que la Constitution avait besoin faire l'objet de révisions continues pour s'adapter aux besoins présents.

La plupart des gens ont mentionné que toutes les provinces devraient avoir une voix égale dans le processus d'amendement et qu'aucune province ne devrait posséder un droit de veto .

Quelques participant(e)s ont proposé de conserver la même formule à une exception près, que les droit fondamentaux ne soient amendés que par un consentement unanime. D'autres étaient d'avis que la règle de l'unanimité devrait être complètement abandonnée, et que tout amendement constitutionnel devrait être soumis à la règle ordinaire qui requiert le consentement du Parlement et des deux tiers des assemblés provinciales comptant 50% de la population canadienne.

- **ENGAGEMENT DU PUBLIC**

La majorité s'est prononcé en faveur d'audiences publiques obligatoires avant d'amender la Constitution. Quelques-un(e)s favorisaient la formation d'une Assemblée constituante pour revoir les propositions provinciales et fédérales avant leur ratification par les politiciens. Certains groupes sont même allés jusqu'à demander une représentation directe dans les délégations provinciales pour toute future négociation constitutionnelle.

Les points de vue concernant les référendums et les plébiscites étaient partagés. Quelques-un(e)s ont suggéré qu'on devrait les utiliser pour faire ratifier les amendements constitutionnels par le peuple. Ceux qui étaient opposés à cette idée ont invoqué les raisons suivantes: manque de compréhension des question en jeu, ambiguïté des questions, influence des média sur les votant(e)s, manque de sensibilité face aux droits des minorités et le danger de décisions basées sur l'émotion plutôt que la raison.

CONCLUSION

Les membres du Groupe de travail sont convaincus que ce rapport reflète avec précision la variété des points de vue exprimés.

Il est évident que les Saskatchewannais ont un désir profond de garder le Canada uni. Toutefois, les suggestions proposées pour atteindre ce but étaient souvent polarisées.

La participation active des Saskatchewannais, tant par leur préparation et leur présentation de mémoires que par leur assistance aux séances publiques, témoigne de leur engagement dans des questions d'unité nationale importantes.

Notre province est résolument acquise au développement et à la vitalité du Canada.

On ne peut s'attendre à moins aujourd'hui comme dans l'avenir.

RÉFLEXIONS

Un processus de consultation publique est toujours une expérience d'apprentissage pour tous ceux qui y sont engagés. Elle engendre sur la confiance et contribue à un respect et à une compréhension mutuels.

- **LE PROCESSUS**

L'approche utilisée, les tables rondes suivies des séances publiques structurées, a permis le maximum de participation pour tous ceux qui désiraient faire part de leurs vues sur la réforme constitutionnelle. Alors que les audiences en bonne et due forme constitue souvent la seule approche utilisée pour recueillir l'opinion publique, des rencontres en petit comité autour d'une table donne à chaque personne l'occasion de s'exprimer librement.

Les groupes de discussion choisissait leur propre président et leur rapporteur ce qui leur permettait d'avoir la pleine maîtrise du processus et des résultats. Nous avons profité d'une formation mutuelle par l'échange de points de vue divergents et nous nous sommes aidés à comprendre. On arrivait à une forme de consensus lorsque les membres du groupe se mettait d'accord sur le résumé à présenter lors de la plénière.

Les participant(e)s nous ont souligné des problèmes reliés à la cueillette de l'information. Bien que l'utilisation de tableaux à feuilles permette de visualiser les différents points de vue, quelques personnes croyaient que cette méthode ne retenait pas tous les commentaires mot à mot. Cependant, mais les gens étaient rassurés qu'on les avaient écouté que leurs opinions seraient consignées dans le rapport du Groupe de Travail.

Le dépliant distribué avant les rencontres ainsi que le vidéo d'introduction ont fourni une structure et un contexte aux discussions.

Nous avons prévu le besoin d'un service de traduction et nous l'avons fourni. Toutefois, on s'est inquiété du fait qu'une partie de notre matériel n'était pas immédiatement disponible en français et qu'il n'y avait pas de francophones au sein du Groupe de Travail.

La déclenchement d'élections générales nous a forcé à modifier le processus de séances publiques structurées en faveur des séances à huis clos. Ce changement a ralenti le rythme que le Groupe de travail avait réussi à créer autour de ses activités durant les premières semaines de l'exercice. Ce changement a eu pour effet de réduire quelque peu la participation du public.

Le délais impartis au Groupe de Travail ont été très courts. Cela a donné prise à certaines critiques de la part de gens qui ont entendu parler trop tard de nos réunions pour leur permette d'y assister.

Nos efforts pour accroître la participation des étudiant(e)s auraient été couronnés de succès si les professeurs avaient eu plus de temps pour les préparer à cet événement spécial.

- **INCIDENCE DE LA PARTICIPATION**

Nous croyons que le processus de consultation du Groupe de Travail nous a permis d'entrer en contact avec un bon nombre de Saskatchewannais(e)s de toutes les couches de la société.

Nous avons remarqué que les Fransaskois furent des participant(e)s très actifs à presque toutes les séances.

L'invitation que nous savons reçu de la Société des Métis de la Saskatchewan nous a permis de mieux comprendre les questions métisses.

Les médias ont été en général intéressés et engagés. Dans certains cas des représentants de médias ont participé activement aux discussions de groupe.

- **CONNAISSANCE DU PUBLIC DES QUESTIONS EN JEU**

Les questions entourant la réforme constitutionnelle sont complexes. Les participants l'ont admis. Quelques-un(e)s étaient désappointé(e)s de ne pouvoir tout comprendre des questions en jeu. Ils(elles) ont toutefois apprécié l'occasion d'apprendre de leurs co-participant(e)s et des personnes-ressource.

Les participant(e)s étaient enchanté(e)s du processus de consultation publique et de la formation qu'ils(elles) pouvaient en retiré. Ils(elles) nous ont exprimé le voeu que ce processus soit utilisé pour aborder d'autres questions d'intérêt public.

Le Groupe de travail désire sincèrement remercier les personnes suivantes:

- La population saskatchewannaise pour sa participation et ses présentations lors des séances et des audiences publiques .
- Le grand nombre de personnes qui ont pris le temps d'écrire ou de téléphoner pour nous faire part de leurs opinions.
- Les familles des membres pour leur appui.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA SASKATCHEWAN DANS LA CONFÉDÉRATION

Lionel Sproule, Président	Watrous
Gail Coulson	Belle Plaine
Pat Dickson	Saskatoon
Terry Fortin	Prince-Albert
Marion Gracey	Régina
Chris Lafontaine	Régina

Personnel administratif du Groupe de travail

Directeur général	Trevor Roadhouse
Conseiller constitutionnel	Ken Tyler and Kim Jones
Animateur d'assemblée	Judy Benson
Gérant de projet	Dennis McKenzie
Agent d'administration	Herbert Zordel
Secrétaire administrative	Linda Mearns

Pour plus d'information ou recevoir des copies supplémentaires, veuillez écrire à:

Direction des Affaires intergouvernementales,
Conseil exécutif,
Gouvernement de la Saskatchewan,
Pièce 33 - Palais législatif,
2405 Legislative Drive,
Régina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Téléphone: (306) 787-7855
Télécopieur: (306) 787-7317

ANNEXES

1ère étape - Séances publiques du Groupe de travail 3 au 19 septembre, 1991		
Date	Lieu	Endroit
le mardi, 3 septembre	Humboldt	Uniplex
le mardi, 3 septembre	Swift Current	Esquire Convention Centre
le mercredi, 4 septembre	Estevan	Derrick Motor Inn
le mercredi, 4 septembre	North Battleford	Tropical Inn
le jeudi, 5 septembre	Weyburn	Weyburn Inn
le jeudi, 5 septembre	Lloydminster	Civic Centre
le vendredi, 6 septembre	Cumberland House	Institut Gabriel Dumont
le samedi, 7 septembre	Buffalo Narrows	École Twin Lake
le lundi, 9 septembre	Kindersley	Kindersley Inn
le mardi, 10 septembre	Prince-Albert	Marlboro Inn
le mardi, 10 septembre	La Ronge	École Churchill
le mercredi, 11 septembre	Saskatoon	Sheraton Cavalier
le jeudi, 12 septembre	Régina	Government House
le lundi, 16 septembre	Yorkton	Yorkton Convention Centre
le lundi, 16 septembre	Moose Jaw	Heritage Inn
le mardi, 17 septembre	Melville	Melville Comprehensive
le mardi, 17 septembre	Nipawin	Evergreen Centre
le mercredi, 18 septembre	Melfort	Leisure Centre
le mercredi, 18 septembre	Prince-Albert	École secondaire St.Mary's
le jeudi, 19 septembre	Gravelbourg	Collège Mathieu
le jeudi, 19 septembre	Prince-Albert	Carlton High School
	Deuxième étape: PRÉSENTATION DES MÉMOIRES À HUIS CLOS 23 au 30 septembre 1991	
le lundi, 23 septembre	Saskatoon	Sheraton Cavalier
le mercredi, 25 septembre	Swift Current	Esquire Convention Centre
le jeudi, 26 septembre	Prince Albert	SIAST
le vendredi, 27 septembre	Régina	Hôtel de ville
le lundi, 30 septembre	Estevan	Derrick Motor Inn
	Deuxième étape - PRÉSENTATION DES MÉMOIRES 22 & 25 janvier 1992	
le mercredi, 22 janvier	Saskatoon	Sheraton Cavalier
le vendredi, 24 janvier	Régina	Hôtel Delta

MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DES AUDIENCES

Name	Organisme
Ackerman, Don	En son non
Adkin, Dennis	En son nom
*Barnard-Robertson, J. & Hurry, S.	En son nom
*Battiste, C. Arthur	En son nom
*Baxter, Howard	En son nom
Cabana, Brad	En son nom
*Chabot, Irène	Collège Mathieu, Gravelbourg
Clary, Marlyn	En son nom
Dutton, Vicki & McConnell, W.H.	Comité canadien pour un Sénat des trois E (Saskatchewan)
Findling, Julius	En son nom
*Gareau, Gerald	Association culturelle de Bellevue Inc.
Gray, Art	Légion royale canadienne
Javed, A. Hamid	Conseil multiculturel de la Saskatchewan
*Johnston, Charles	Les Églises unies du Canada (Groupe de travail sur les relations Français/Anglais)
	En son nom
Leray, Lillian	La Société Canadienne-française de Prince-Albert
Marchildon, Nicole Pacios Rivera	Conseil des Métis du Nord-ouest
	En son nom
McKenzie, Wayne	En son nom
McLeod, Chris	En son nom
Poegal, Henry	En son nom
*Rottiers, René	En son nom
Scarfe, Brian	La Fédération provinciale des Fransaskoises
*Schenstead, Eric	En son nom
*Sigur-Cloutier, Françoise	L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan
*Steward, Grace	Association des parents pour l'apprentissage du
*Stradecki, Suzanne Bugeaud	français - Sask.
	Conseil des francophones de Gravelbourg
Van Loon, Laura	Les Danseurs de la Rivière la Vieille
	Organisation des langues ancestrales de la
*Vézina, Michel	Saskatchewan
Vézina, Pauline	Société d'histoire et de folklore de la
Wilson, Pamela	Saskatchewan
*Wood, Richard	

* présent(e) aux scéances à «huis clos» et aux audiences publiques.

MÉMOIRES REÇUS LE 24 JANVIER 1992
SANS ÊTRE ENTENDUS EN AUDIENCE PUBLIQUES

Nom	Organisme
Anderson, M.	En son nom
Ballantyne, Tom	Association forestière de la Saskatchewan
	En son nom
Boots, Rosalie & Ben	En son nom
Bothwell, George R.	En son nom
Braidek, Dan	En son nom
Burrows, R.D.	En son nom
Catikkas, Verena	Municipalité rurale d'Antler
Eberl, John	Commission scolaire de Saskatoon
Fast, Ray G.	En son nom
Feser, A. Jenning	En son nom
Franks, Eunice	En son nom
Fyfe, William & Alice	En son nom
Gardiner, H.G.	En son nom
Hanowski, Jack	En son nom
Harder, Marie J.D.	En son nom
Hildebrand, R.T.	En son nom
Katrusiak, George	En son nom
Kemp, Kathryn	En son nom
Knapp, Rudolph	En son nom
Knelsen, J.R.	En son nom
Kowalchuk, Olga	Association pour l'intégration communautaire
Matheis, Allan	En son nom
	En son nom
McKay, Winston	En son nom
LeRoux, John	En son nom
Longbottom, Suzanne	En son nom
Newton, Robbie W.	En son nom
Oliver, J.W.	Division scolaire Tiger Lily
Owens, Sandra	En son nom
Pylatiuk, Lynell	En son nom
Redford, E.J.R.	En son nom
Richardon, George	En son nom
Saskatchewan Arts Board	
Saskatchewan Senior Citizens Provincial Council	En son nom
Savage, Candace	En son nom
Shiplett, George R.	En son nom
Sieger, C. Steven	En son nom
Slotwinski, Jozef	En son nom
Vogt, A.W.	En son nom
Wilson, Franke	En son nom